CYCLAMED

TRIER, APPORTER, PRÉSERVER

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

ÉDITORIAL

Chers lecteurs,

Sur les 6 objectifs annoncés pour 2024 dans notre rapport d'activité 2023, 5 ont été atteints :

- *L'objectif de 70% de récolte du gisement*
- *La réalisation de notre auto-contrôle*
- *La finalisation de la mise en place des compacteurs*
- *La réalisation de notre étude de réemploi des contenants en carton*
- *La mise en place des PPGD dans tous les DROM-COM*

Un seul nécessite un approfondissement, l'évaluation de la place de la PDA dans notre système de santé et ses conséquences en terme environnemental.

Grâce à la gestion rigoureuse et créative de l'organisme par ses permanents et, son Conseil d'Administration que j'ai l'honneur de présider depuis 18 ans, Cyclamed bénéficie d'une très belle image auprès des pouvoirs publics, de ses partenaires et du grand public.

Sur le plan interne l'année 2024 a été marquée par le départ de notre Responsable de la gestion administrative et comptable, Nathalie Bonnet, qui a tout au long de ses trente années de présence, manifesté un engagement sans faille et nous tenons donc à la remercier chaleureusement.

Nous avons donc recruté Frédéric Brisset en tant que Directeur Administratif et Financier qui va nous apporter son expertise pour optimiser notre organisation et nos systèmes informatiques.

Nous avons été largement impliqués dans l'étude qu'a menée la Cour Des Comptes intitulée BON USAGE DES PRODUITS DE SANTÉ, dont le rapport devrait être publié dans le 1er semestre 2025.

2025 sera une année de transition, les grands projets étant désormais en place.

Nous nous sommes donc fixé les objectifs suivants :

- *Rester bien sûr au-dessus du taux de collecte des 70 %,*
- *Optimiser la performance des compacteurs sur année pleine*
- *Renouveler la communication au sein des officines et chez les grossistes-répartiteurs (affiches, vitrophanie, etc.)*
- *Bâtir un plan pour diminuer/arrêter l'impact dans les réceptacles de collecte Cyclamed émanant de la PDA*
- *Mettre en œuvre notre plan d'action de sensibilisation auprès des scolaires*
- *Remise à plat des process de gestion, fin de mandat des CAC et EC*
- *Finaliser l'évolution des statuts pour les mettre en place lors de la prochaine AG de juin 2025 à l'occasion du renouvellement du Conseil d'Administration.*

La solidité financière et managériale de Cyclamed nous permet d'affirmer que nous allons participer encore plus fortement à la réussite de notre Eco-organisme et à affirmer son rôle clé dans la protection sanitaire et environnementale de nos concitoyens.

Thierry Moreau-Defarges
Président

Laurent Wilmouth
Directeur Général

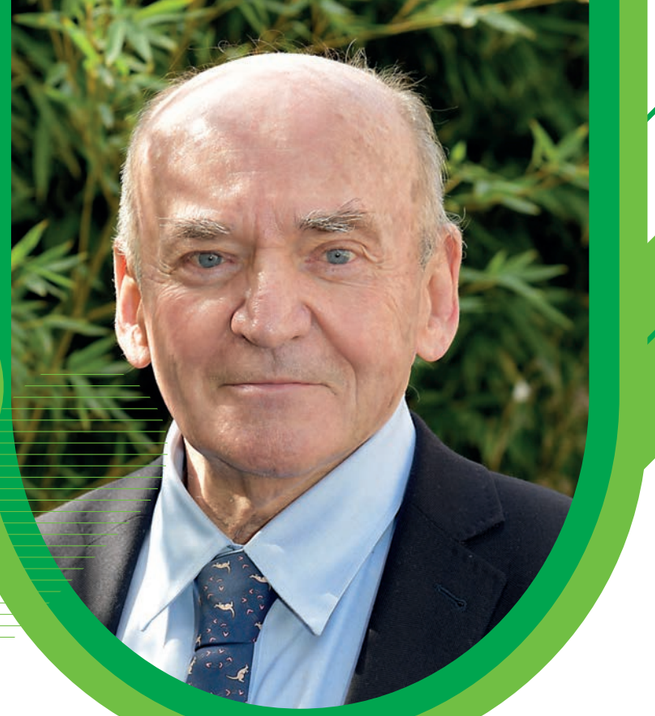

18 ANS DE PRÉSIDENCE

Cyclamed, le passage d'une association de professionnels de la santé en charge des MNU au statut d'éco-organisme associatif

A l'issue de 18 ans de Présidence de Cyclamed, j'ai choisi de ne pas demander le renouvellement de mon mandat en 2025.

Au cours de ces 18 années, je mesure le chemin parcouru par Cyclamed grâce à sa petite équipe de permanents impliqués et dévoués, au Conseil d'Administration et aux adhérents.

Je me souviens de mon arrivée en 2007 à la demande du Président du LEEM Christian Lajoux et de Bernard Lemoine Vice-Président du LEEM, pour remettre en marche Cyclamed qui avait été largement critiqué à tort par un rapport de l'IGAS et qui pendant 3 années, s'était abstenu de toute communication . Je tiens à les remercier particulièrement de cette confiance qu'ils m'ont accordée.

Que retenir de ces 18 années ?

- *Le changement de cotisation dès 2007, historiquement fondée sur le chiffre d'affaires, en cotisation à l'unité de ventes*
- *Le relancement de la communication TV en décembre 2008 pour accélérer le retour des MNU après l'arrêt de l'humanitaire*
- *L'arrêt de l'humanitaire au 1er janvier 2009*
- *Participation à la Semaine du Médicament en 2009 et aux Ateliers de Giens en 2010*
- *La mise en place de l'étude gisement en 2010 avec l'institut CSA. Cette étude dont le principe était critiqué par certains, a été une des premières études de gisement faite par un éco-organisme. Ces études sont désormais devenues obligatoires pour les éco-organismes agréés*
- *Remise à plat de tous nos contrats (Adelphe, Contrats adhérents, prestataires de collecte, etc.)*
- *L'évolution de la méthode de recrutement des agences de grossistes pour les études de caractérisation du contenu des cartons Cyclamed ; études réalisées tous les ans depuis la création de Cyclamed avec le Cemagref puis Irstea et maintenant SODAE*
- *La transformation des réceptacles de collecte en carton en 2013-2014. En effet la création de DASTRI ayant entrainé la fermeture dans les déchetteries des espaces de récupération des seringues et le retard lié à une mise en place ralentie de DASTRI, avaient conduit à ce que des seringues se retrouvent dans les cartons Cyclamed entrainant un risque de piqûres et donc d'infection pour le personnel officinal et celui des grossistes. La transformation des cartons a été radicale : renforcement de la solidité, diminution de la taille (pour réduire le poids) , ajout d'une sache en plastique, système de fermeture du carton le rendant inviolable, poignées de transport et système de marquage*
- *La généralisation du dispositif à l'ensemble des DROM-COM avec la mise en place des derniers restants, à Mayotte en 2015 et à Saint-Pierre et Miquelon en 2023 et la réalisation des Plans de Prévention et de Gestion des Déchets (PPGD) pour chacun des territoires*
- *La construction de multiples partenariats avec les facultés de Pharmacie, avec les industriels, avec le groupe VYV depuis 2014, avec de nombreuses collectivités locales*
- *La mise en place en 2023 et 2024 de compacteurs dans 42 agences de grossistes pour diviser par 2 le bilan carbone du transport des MNU de ces agences*
- *Un nouveau logo en 2024 qui est venu remplacer le logo historique que nous avions retravaillé à plusieurs occasions*
- *La construction d'un site internet et la mise en place d'une stratégie digitale sur les réseaux sociaux*
- *Une communication performante prenant en compte les évolutions médiatiques et sociétales (TV, Radio, Internet, réseaux sociaux)*

- *La mise en place d'un système de management de la Qualité et d'une gestion moderne de nos tâches administratives (dématérialisation des factures, etc.)*
- *L'évolution régulière des statuts pour tenir compte des changements législatifs et adapter notre fonctionnement à ces nouvelles règles*
- *Les collaborations de plus en plus nombreuses avec nos institutions (Ministères, DGPR, ANSM, ARS, Ademe) pour s'inscrire en tant que partenaire expert sur tous les projets touchant la santé publique et la protection de notre environnement*

Toutes ces évolutions ont été accompagnées par une transformation radicale de notre environnement administratif et règlementaire :

- *Obligation pour les fabricants de médicament de pourvoir ou contribuer à la prise en charge des MNU (décret du 17 juin 2009 publié au JO le 19- 6- 2009)*
- *Passage de l'approbation (de 1993 à 2010) à l'agrément pour 6 ans (2010, 2016, 2022)*
- *Audit en 2018 et en 2021, autocontrôle en 2024,*
- *Audit de la Cour des Comptes en 2014 mené par Jean Castex*
- *Participation active aux travaux de l'Académie de Pharmacie, de l'ADEME, de la DGPR, etc. avec par exemple la mise en place de l'Info-tri Médicaments*
- *L'installation du CPP Comité des Parties Prenantes en 2022 instauré par la loi AGEC de 2020*

Soyons tous rassurés, le réflexe Cyclamed est largement acquis par la population.

Grâce aux actions menées par les industriels, les autorités et les associations, la consommation de médicaments en nombre de boites est en baisse constante depuis 2005 (≈ 1% par an), malgré une population qui s'est accrue de 62 à 68 millions d'habitants et dont l'âge moyen s'est élevé . Ces changements ne peuvent qu'impacter à la baisse le niveau de MNU à récupérer, ce qui est tout a fait positif en terme de santé publique et de préservation de l'environnement, changements que Cyclamed prend en considération pour son avenir.

Cyclamed est passé du statut d'association fondée par des bénévoles précurseurs en charge des MNU avec à sa fondation un rôle humanitaire, au statut d'éco-organisme reconnu par nos gouvernants , sollicitée par de nombreux pays pour les aider à l'implantation de notre système unique au monde puisque l'ensemble du territoire est couvert gratuitement grâce au financement apporté par les industriels du médicament et animé par de vrais professionnels .

Tout cela n'aurait pas été possible sans :

- *L'engagement et la passion exceptionnelle de nos permanents tout au long de ces 18 années . Je tiens particulièrement à souligner le rôle clé que notre DG actuel (longtemps administrateur dans une vie antérieure) Laurent Wilmouth a joué ces dernières années pour transformer notre éco-organisme.*
- *Le soutien du Conseil d'Administration et en particulier des grossistes-répartiteurs (La CSRP) et des différentes instances officinales (Ordre, FSPF, USPO, UNPF et APR) qui ont toujours apporté leur soutien au développement de Cyclamed.*
- *La volonté de chaque laboratoire pharmaceutique de contribuer à la préservation de notre santé et de notre environnement*

J'ai donc la certitude de transmettre une organisation performante et saine financièrement dont les statuts viennent d'être revus pour assurer une solidité opérationnelle plus forte dans un environnement de plus en plus complexe.

Gardons tous à l'esprit que la consommation unitaire par habitant ne cesse de baisser depuis 20 ans. Cela est le fruit des efforts de tous et cette baisse conduira inéluctablement à une baisse des MNU ce qui va dans le sens souhaité par tous . Cyclamed, à cadre constant est vraisemblablement le seul éco-organisme dont la récolte devrait baisser dans les 10 prochaines années.

Je souhaite au nouveau Président tous mes vœux de réussite face aux nombreux chantiers qui se profilent : un nouvel agrément fin 2027, la réflexion à mener sur les dispositifs médicaux et leur recyclage, la prise en compte des produits cosmétiques, compléments alimentaires, huiles essentielles, les produits vétérinaires, la participation active à une évaluation plus précise de la qualité des MNU, la compréhension des disparités régionales dans la consommation de médicaments et le retour des MNU, et la prise en compte de la Délivrance à la Dose Unitaire (DAU) et de la Préparation des Doses à Administrer (PDA), etc.

Merci à toutes et à tous.

Longue vie à Cyclamed.

Thierry Moreau-Defarges

SOMMAIRE

1. GOUVERNANCE

Missions et Gouvernance ..... p 12
Comité des Parties Prenantes, Permanents ..... p 13
Coweek et auto-contrôle ..... p 14

2. RÉSULTATS FINANCIERS 2024

Résultats financiers 2024 ..... p 18
Analyse et commentaires ..... p 19

3. LOGISTIQUE & QUALITÉ

Fonctionnement opérationnel de la filière REP MNU ..... p 24
Process qualité et sécurité du dispositif ..... p 26

4. RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Réemploi des réceptacles de collecte ..... p 38
Combustible Solide de Récupération – CSR ..... p 39
Amélioration potentielle des réceptacles de collecte pour les DROM-COM ..... p 40

5 . COLLECTE 2024 : CHIFFRES CLÉS

Ventes de médicaments et population ..... p 44
Collecte de MNU par région ..... p 44

6. ÉTUDES

REMEDE : Gisement MNU ..... p 48
SODAE : Caractérisation ..... p 49
BVA : baromètre grand public ..... p 51

7. DROM-COM

Gouvernance, planification ..... p 56
Le fonctionnement en Outre-mer ..... p 57
Nos priorités dans les DROM-COM ..... p 58
Déplacements novembre 2024 ..... p 65

8. COMMUNICATION

Communiquer, sensibiliser et inciter au tri ..... p 71
Partenariats multiples ..... p 79

9. ANNEXES

Textes réglementaires ..... p 88
Laboratoires adhérents ..... p 89
Grossistes-Répartiteurs ..... p 91
Liste des UVE ..... p 93
Glossaire ..... p 94

1

GOUVERNANCE

1 MISSIONS

A. MISSIONS

La mission de Cyclamed, association de loi 1901 à but non lucratif, est de collecter et de valoriser les Médicaments Non Utilisés (MNU) à usage humain, périmés ou non, rapportés par les particuliers dans les pharmacies.

La sécurisation de l'élimination des MNU permet de préserver l'environnement et la santé publique.

Pour accomplir cette mission, Cyclamed regroupe l'ensemble de la chaîne pharmaceutique : entreprises du médicament, grossistes-répartiteurs et pharmaciens d'officine.

L'éco-organisme est placé sous la responsabilité d'un Conseil d'Administration (CA), d'une Assemblée Générale (AG) de ses adhérents et sous la tutelle conjointe de 2 Ministères :

- Ministère de la Transition Écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche
- Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles

B. GOUVERNANCE

1. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (AG)

Au cours de l'Assemblée Générale du 20 juin 2024 ont été approuvés le rapport moral et le rapport financier de l'exercice 2023, présentés les enjeux et les chantiers de 2024, les prévisions budgétaires 2025-2027 et votée la contribution 2025.

2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

L'association est administrée par un CA de 20 membres, élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale (AG) et rééligibles, comprenant des représentants des Entreprises du médicament qui exploitent sur le territoire français des spécialités pharmaceutiques à destination des ménages, et des personnalités qualifiées représentant les parties prenantes (LEEM, CNOP, CSRP, APR, FSPF, UNPF, USPO, Censeur d'État).

2 réunions du CA en visioconférence pour l'année 2024 : le 20 juin et le 18 décembre 2024

COMPOSITION DU CA

- ASTRAZENECA
- ASSOCIATION DE PHARMACIE RURALE (APR)
- BAXTER
- BOEHRINGER INGELHEIM
- CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS (CNOP)
- CHAMBRE SYNDICALE DE LA REPARTITION PHARMACEUTIQUE (CSRP)
- FEDERATION DES SYNDICATS DE LA PHARMACIE FRANÇAISE (FSPF)
- GLAXOSMITHKLINE (GSK)
- LES ENTREPRISES DU MEDICAMENT (LEEM) (2 SIEGES DONT UNE PERSONNE QUALIFIEE)
- NOVARTIS PHARMA
- PIERRE FABRE MEDICAMENTS
- PFIZER
- SANOFI AVENTIS
- LES LABORATOIRES SERVIER
- TEVA SANTE
- UNION NATIONALE DES PHARMACIES DE FRANCE (UNPF)
- UNION DES SYNDICATS DE PHARMACIENS D'OFFICINE (USPO)
- UPSA
- VIATRIS

3. LE COMITÉ DES PARTIES PRENANTES (CPP)

Dans le cadre de la loi AGEC, et du décret n° 2020-1455 du 27/11/2020 portant réforme de la responsabilité élargie des producteurs, les éco-organismes doivent mettre en place un Comité des Parties Prenantes (Chapitre II – Article 2 – Section 8 – Sous-section 1 – Paragraphe 2) composé de 4 collèges.

2 réunions du CPP ont eu lieu :

Le 23 mai : 2 avis favorables ont été rendus à l'unanimité

- La contribution financière de 0,0045 € HT pour 2025
- Le plan de communication du 2ème semestre 2024

Le 27 novembre : 1 avis favorable a été rendu à l'unanimité

- Plan de communication 2025

4. LES PERMANENTS

Au nombre de 5 : le Directeur Général, la Responsable Communication, la Cheffe de Projets Environnement, Qualité et Logistique, le Technicien Logistique Environnement et Qualité et la Responsable Administrative et Comptable / Déléguée à la Protection des Données (DPO), ils ont réalisé un travail de qualité grâce à leur engagement sans faille.

Laurent WILMOUTH
Directeur Général

Bénédicte NIERAT
Responsable Communication

Nadine CHAYA
Cheffe de Projets Environnement, Qualité et Logistique

Nathalie BONNET
Responsable Administrative et Comptable

Arnaud MONDIN
Technicien Logistique Environnement et Qualité

Frédéric BRISSET
Directeur Administratif et Comptable

Notre Responsable Administrative et Comptable / Déléguée à la Protection des Données (DPO), Mme Nathalie BONNET entrée chez Cyclamed le 8 décembre 1993, a fait valoir ses droits à une retraite méritée.

Nathalie BONNET a toujours souhaité rester discrète, dans l'ombre mais par son engagement exceptionnel, Nathalie a accompagné Cyclamed quasiment depuis sa création avec une honnêteté chevillée au corps. Sa gestion notamment des finances de l'association est un exemple de rigueur et de justesse.

Avec son départ c'est une page de notre histoire qui se tourne. Nathalie c'était aussi la mémoire de Cyclamed qui a connu les périodes complexes (IGAS et DASRI dans les cartons) et les moments exaltants : les 10,20,30 ans, les changements intervenus sur tous les plans au sein de Cyclamed transformant notre association en un éco-organisme reconnu et respecté.

Suite au départ en retraite de Nathalie BONNET, c'est Frédéric BRISSET qui a repris la mission en tant que Directeur Administratif et Comptable au 01 juillet 2024.

*Le poste de technicien logistique est vacant et en cours de recrutement depuis le 1er janvier 2025

5. LE COWEEK

Cette réunion est animée par le Directeur Général et tous les permanents y participent ainsi que le Président. Peuvent y être invités à la demande, le Secrétaire, le Trésorier, des intervenants extérieurs. Cette organisation permet d'assurer une rencontre hebdomadaire de l'équipe, resserrant les liens entre chacun par un climat convivial et de suivre les dossiers.

Il s'est réuni 41 fois en 2024 et tous les dossiers importants ont pu être abordés. Le déploiement du nouveau logo, les plans de communication dédiés aux DROM-COM en lien avec leur PPGD (Plan de Prévention de Gestion des Déchets); la préparation des CA et de l'AG; l'auto-contrôle; le suivi des contrats et des finances; les déclarations de SYDEREP; le plan de communication; le déploiement des compacteurs...

6. L'AUTO-CONTRÔLE

Il a été imposé par la loi AGEC.

Cyclamed a défini la liste des éléments à contrôler, qui a été validée par l'Etat et portant sur 66 points de contrôle.

Un contrôle réalisé en milieu d'année par un cabinet extérieur agréé COFRAC (plus de 300 documents fournis) a abouti **à un taux de conformité de 98 %**. Le seul point non-conforme est lié au fait que Cyclamed n'a pas publié sur son site Internet le résultat d'un appel d'offres pour ses transporteurs.

Cet auto-contrôle fait l'objet d'un plan d'actions qui a été envoyé aux autorités de tutelle. Sur les sept points de ce plan, à savoir 1 point non conforme et 6 points dont le niveau de conformité peut-être amélioré : trois ont déjà été réalisés, un est en cours et les trois autres seront réalisés lors des prochains appels d'offres.

BILAN : ÉVALUATION DES 66 POINTS DE CONTRÔLE

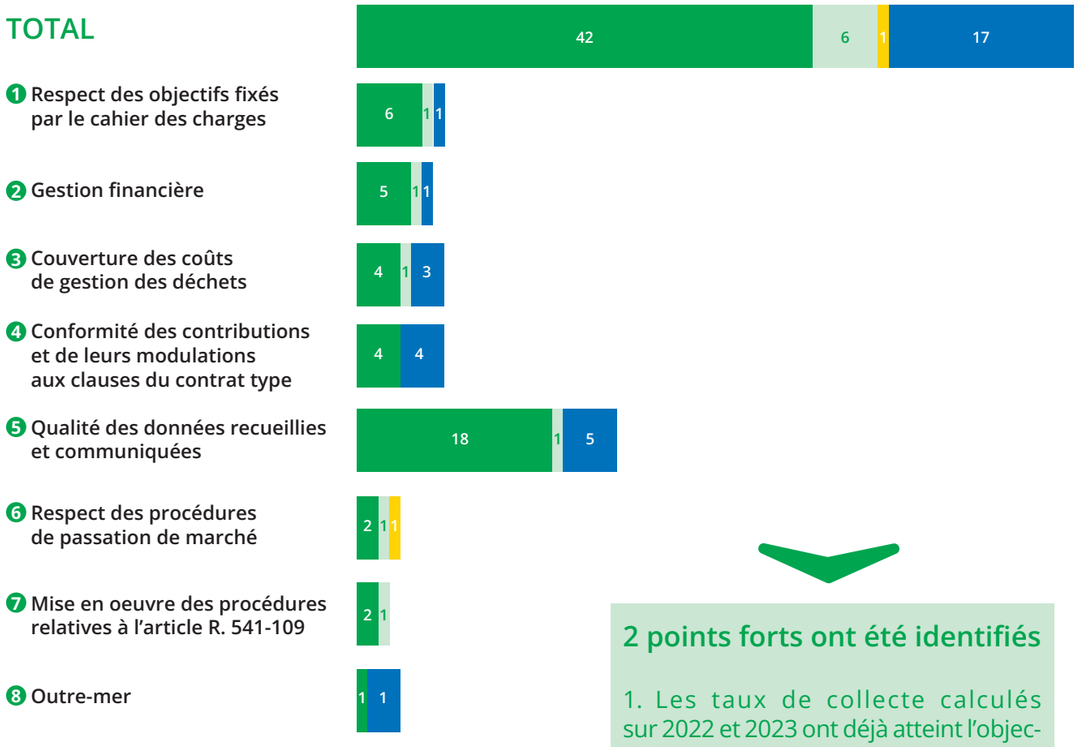

% de conformité au regard du total des points de contrôle **applicables**
98 %

(1) Moyens adaptés	**Conforme**
(2) Nécessité des moyens renforcés	
(3) Moyens suffisants	**Non-conforme**
(4) Moyens insuffisants	
(5) Moyens inexistants	
(6) Non applicable	**Non applicable**

2 points forts ont été identifiés

1. Les taux de collecte calculés sur 2022 et 2023 ont déjà atteint l'objectif fixé pour 2024, soit 70% du gisement de référence.

2. En 2022 et 2023, Cyclamed a mis en œuvre des campagnes multicanales à la fois sur ses cibles historiques et de recrutement. Les résultats ont été mesurés et corrélés à un baromètre de notoriété.

2

RÉSULTATS FINANCIERS 2024

2 RÉSULTATS FINANCIERS 2024

A. RÉSULTATS FINANCIERS (EN K€)

	EXERCICE 2023	EXERCICE 2024
RESSOURCES		
1. COTISATIONS	**13 291**	**13 072**
2. AUTRES		**65**
3. REPRISE DE PROVISION	**18**	**43**
TOTAL PRODUITS	**13 309**	**13 181**
BESOINS		
1. ACHATS	**2 857**	**2 915**
2. COLLECTE ET TRAITEMENT	**6 549**	**6 424**
3. ETUDES & AUDITS	**81**	**206**
4. COMMUNICATION	**1 135**	**1 363**
5. FACILITATEURS DROM COM	**60**	**77**
6. CAMPAGNE INTER-FILIÈRES	**40**	**22**
7. RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT	**25**	**29**
8. REDEVANCE ADEME	**125**	**140**
9. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**798**	**943**
10. PROV. POUR RISQUE ET REPRISE	**11**	**29**
11. PROV. POUR CHARGES FUTURES	**1 680**	**1 094**
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**13 361**	**13 243**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**- 52**	**- 63**
RÉSULTAT FINANCIER	**45**	**78**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**7**	**-**
IS (Produits financiers)	**-**	**- 15**
RÉSULTAT COMPTABLE	**0**	**0**

B. ANALYSES ET COMMENTAIRES

Introduction :

L'année 2024 marque la mise en place de la dématérialisation dans les processus financiers chez Cyclamed. Cette démarche a eu un impact certain auprès de tous les acteurs qui gravitent autour de la structure et nous les remercions de leurs actions en ce sens.

Ce travail va se poursuivre sur les prochains exercices avec la mise en application obligatoire de la facture électronique entre le 1er septembre 2026 et le 1er septembre 2027, l'objectif étant de rester pro-actifs pour ne surtout pas prendre de retard.

Tout éco-organisme prend les mesures nécessaires pour disposer, dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la date de son premier agrément, d'une trésorerie en moyenne annuelle glissante correspondant à un montant d'au moins 20 % des contributions financières versées annuellement par les producteurs qui lui ont transféré l'obligation mentionnée au I de l'article L. 541-10 du Code de l'Environnement. L'éco-organisme peut employer ce montant pour assurer la continuité de ses obligations de responsabilité élargie en cas d'événement imprévu et après en avoir informé le censeur d'Etat.

Ce critère est respecté par Cyclamed, qui dispose en effet d'une moyenne supérieure à 20%.

L'année 2024 marque également le déploiement de la quasi-totalité des compacteurs, l'ensemble des frais de location et de maintenance sont en place. Les impacts financiers positifs se trouveront sur les années à venir avec une réduction prévue des rotations par 2 et donc une baisse sur la partie collecte et traitement malgré l'augmentation constante des coûts.

Ressources :

Cotisations

Le montant est en baisse de 1,64% par rapport à l'an dernier.

Elles sont obtenues exclusivement des laboratoires pharmaceutiques en appliquant le tarif de 0,0043 € HT par boite de médicament vendues en officine, ce montant est approuvé lors de l'assemblée générale annuelle. Il n'y a pas eu d'augmentation du montant de la cotisation sur l'exercice 2024.

Produits financiers

Lors de l'exercice 2024, Cyclamed a eu recours à des placements financiers sécurisés, répondant à toutes les obligations d'un éco-organisme. Ils ont généré la totalité du résultat financier.

Autres

L'achèvement de dossiers sur des années antérieures ont été soldés sur l'exercice. Il n'y a plus rien à apurer sur l'année à venir.

Besoins :

Achats

L'acquisition des cartons constitue la seule variable du poste achats.

Ils représentent 22,12 % du budget de l'exercice. Ce poste est en augmentation de 2% par rapport à 2023, même si les volumes ont diminué, l'augmentation des coûts a été partiellement compensée.

Collecte et traitement

Le poste représente 48,74% du budget.

Il intègre les locations de bennes/ bacs/ compacteurs, mais aussi les rotations de transporteurs ainsi que les frais d'incinération avec valorisation énergétique.

Avec une baisse du tonnage cette année (voir chapitre concerné) et du nombre de rotations, le poste diminue de 1,9% alors que parallèlement, nous avons une augmentation du coût global d'environ 5,3%, l'impact le plus fort étant la hausse de l'incinération, les UVE de transfert ou de back up appliquant des prix très élevés.

Études

Elles correspondent à l'étude qualitative barométrique annuelle BVA, aux données GERS et à l'étude qui a lieu tous les 2 ans dorénavant sur le gisement mené par le cabinet CSA.

Ce poste représente 1,57% du budget.

Communication

Les dépenses représentent 10,34 % du budget de l'exercice, le critère imposé par notre agréement de 10 % minimum est respecté.

74,83 % d'entre elles ont été investies pour le Grand Public : entre campagne télévisée, radio, presse écrite, réseaux sociaux.

La campagne exceptionnelle cette année à destination des DOM représente 7,5% des dépenses de communication annuelle.

Le reste correspond à la communication interne (COO en régions, flyers et affichettes) et les prestations fonctionnelles (honoraires agences d'accompagnement, prestations diverses)

Facilitateurs DROM COM

Ce poste représente des opérations de logistique et des opérations de communication.

Il est en augmentation de 28,13% sur l'exercice. Cette augmentation est liée à la campagne exceptionnelle qui a eu lieu sur le dernier trimestre de l'année 2024.

Recherche & Développement

Ces dépenses correspondent à l'étude de caractérisation annuelle réalisée par SODAE, au suivi des PRPGD régionaux par Rudologia.

L'augmentation de 14,60% est due à une caractérisation exceptionnelle en Guadeloupe lors du déplacement de lancement de la campagne DROM.

Frais structurels

Ils représentent 7,15 % des charges totales de l'exercice. Ils prennent en compte l'ensemble des frais permettant à l'équipe permanente d'être efficiente dans les actions menées. Ils sont en augmentation à la suite de l'ouverture d'un poste de technicien sur le pôle études & opération, mais aussi au tuilage pour le remplacement de Mme Bonnet.

Provisions

Cyclamed possède une dérogation fiscale sur son excédent ou son insuffisance de ressources de l'année, elle constate une provision du montant du résultat constaté en provision.

Conclusion :

Conformément au cahier des charges de l'agrément Cyclamed, les deux critères imposés sont respectés au titre de l'année 2024.

Il n'y a aucune remise en question sur la continuité et la viabilité de la structure qui a reconstitué une provision pour charges futures en adéquation avec son exploitation après des années délicates de guerre en Ukraine et de post-covid.

3

LOGISTIQUE & QUALITÉ

3 LOGISTIQUE & QUALITÉ

A. UNE ORGANISATION AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

20 443
PHARMACIES

185
SITES DE GROSSISTES RÉPARTITEURS

60
UVE

236
LABORATOIRES ADHÉRENTS

* Données CNOP actualisées le 26 mars 2024 (Hexagone + territoires DROMCOM y.c. Saint Pierre & Miquelon)

1. TRIER ET APPORTER LES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS EN OFFICINE

Les Médicaments Non Utilisés (MNU) regroupent les médicaments périmés et/ou les médicaments qui n'ont plus lieu d'être utilisés dans le foyer pour des raisons d'inefficacité, d'intolérance ou d'inadéquation aux patients (par exemple forme nourrissons qui n'est plus utilisable chez des enfants). Les particuliers rapportent ces MNU dans une officine de pharmacie si possible dès la fin d'un traitement, sans les emballages en carton et les notices en papier qui doivent être orientés dans le bac de tri sélectif du domicile pour un recyclage matière.

Les 20 443 officines de pharmacie* sont approvisionnées gratuitement et à la demande, en réceptacles de collecte en carton recyclé fournis par Cyclamed, par l'intermédiaire des grossistes-répartiteurs lors de leurs tournées. Ces réceptacles de collecte sécurisés sont remplis par le pharmacien d'officine avec les MNU déposés par les patients.

2. COLLECTER LES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS

Les réceptacles de collecte Cyclamed collectés remplis sont ensuite déposés dans les conteneurs-bennes sécurisés et/ou des compacteurs, situés sur le site de l'établissement pharmaceutique des grossistes-répartiteurs.

Fin 2024, 185 sites de grossistes-répartiteurs font partie du dispositif Cyclamed dont 172 en Hexagone et 13 en Outre-Mer.

Le territoire de Saint Pierre & Miquelon ne dispose pas d'un grossiste-répartiteur. Ainsi un partenariat entre le Centre Hospitalier François Dunan (qui dispose d'une pharmacie de ville) et Cyclamed a été conclu en 2023 pour la récupération des MNU des patients.

3. VALORISER LES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS

Ces conteneurs-bennes et/ou compacteurs sont acheminés par des transporteurs spécialisés vers les Unités de Valorisation Energétique (UVE) dans chaque région, pour une élimination dans le respect de l'environnement avec une valorisation énergétique.

La traçabilité est assurée par un BSD (Bordereau de Suivi des Déchets) dématérialisé émis par le transporteur et signé par les différentes parties prenantes (grossiste-répartiteur, transporteur spécialisé et l'UVE).

60 UVE**

L'énergie récupérée par l'incinération des MNU est valorisée, sous forme de chaleur et/ou sous forme d'électricité, afin de chauffer et/ou d'éclairer des logements et des établissements publics. Ces UVE couvrent le territoire national et sont sélectionnées pour leur proximité géographique avec les agences des grossistes-répartiteurs (afin d'avoir le moins de transport possible pour une empreinte carbone optimisée). En 2024, Cyclamed a valorisé sa collecte dans 60 UVE au total.

Le refus par certaines UVE de prendre en charge les MNU (changement de l'arrêté préfectoral, etc.) a obligé Cyclamed et ses prestataires à faire appel à des UVE de Déchets Dangereux telles que Spur en région PACA, Tredi St Vulbas, Tredi Salaise et Sarpi La Talaudière en région Auvergne-Rhône-Alpes et dont les coûts associés sont considérablement plus élevés.

** 50 UVE principales / 10 UVE en back-up dont 4 nouvelles par rapport à 2023

B. PROCESS QUALITÉ ET SÉCURITÉ DU DISPOSITIF

1. DES RÉCEPTACLES DE COLLECTE AMÉLIORÉS ET SÉCURISÉS POUR LES OFFICINES ET LES GROSSISTES-RÉPARTITEURS

Cyclamed a contractualisé avec 3 cartonniers, dont la répartition géographique est illustrée sur la carte ci-dessous.

L'année 2024 a été marquée par le changement de son logo. Dans ce cadre, Cyclamed a souhaité améliorer la qualité de ses réceptacles de collecte tout en modifiant le visuel pour une meilleure compréhension de la part des opérateurs.

Les réceptacles de collecte Cyclamed sont fabriqués en France et bénéficient d'une sécurité renforcée et répondent à la norme NF X 30-507 relative aux emballages de déchets d'activité de soins à risque infectieux. Ils contiennent 83% à 100% de fibres recyclées et disposent d'une sache en plastique à l'intérieur.

Suite aux observations et remontées terrain des chauffeurs-livreurs des grossistes-répartiteurs, Cyclamed a renforcé les poignées des réceptacles de collecte en imposant aux fournisseurs de pré-coller les poignées dès la fabrication de ces derniers.

Ce pré-collage des poignées a induit une légère augmentation de l'épaisseur des réceptacles pliés. Par conséquent, selon les caractéristiques de fabrication des réceptacles, 2 de nos fournisseurs ont dû diminuer le nombre de réceptacles par palette passant de 360 à 340 unités/palette afin de respecter les recommandations de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail - CARSAT pour une hauteur de 1m80.

Ces réceptacles de collecte améliorés sont également un vecteur de traçabilité et de communication. Les nouvelles inscriptions apposées dessus rappellent aux officinaux, les informations indispensables pour assurer la reprise par les grossistes-répartiteurs :

a. Obligation de traçabilité : désormais les officinaux disposent de deux endroits pour inscrire le nom de leur officine sur le réceptacle utilisé, rempli et fermé par leur soin, un sur l'avant et un autre sur le dessus (plus pratique pour apposer un tampon)

b. Typologie de déchets acceptés (uniquement les MNU)

c. QR code apposé sur la partie haute du réceptacle qui se rabat, qui renvoie sur une vidéo de montage et de fermeture du réceptacle, disponible sur le site internet :

d. Une facette du réceptacle entièrement dédiée à l'engagement environnemental de nos cartonniers (83% à 100% de fibres recyclées, FSC, etc.)

Les prix des réceptacles de collecte sont revus trimestriellement avec nos prestataires. Les 2 augmentations des prix intervenues en 2024, liées à la forte augmentation du coût du carton sur les marchés ont été intégralement absorbées.

Témoignage de collaboration entre la Société Sofpo Groupe Rossmann et Cyclamed : *un modèle client-fournisseur exemplaire*

La collaboration entre Sofpo et Cyclamed repose sur un modèle client-fournisseur particulièrement solide, fondé sur la confiance, l'efficacité et un engagement commun pour la préservation de l'environnement au travers de la reprise des MNU.

Cette coopération a permis de combiner depuis de nombreuses années les forces de deux acteurs majeurs dans le secteur du carton ondulé pour Sofpo et dans le secteur pharmaceutique pour Cyclamed. Sofpo qui appartient au Groupe français Rossmann avec la collaboration de Frutipack, usine complémentaire pour le collage des emballages et la distribution occupent le rôle de fournisseur, apportant ses solutions industrielles de fabrication, logistiques et son expertise en gestion des stocks pour Cyclamed.

En tant que fournisseur, Sofpo prenant en charge l'aspect logistique, a mis en place une organisation de fabrication, de transport et ses outils de gestion de stocks pour assurer l'acheminement efficace et sécurisé des cartons avec sache associée vers les grossistes et les officines. Grâce à son infrastructure logistique performante et à ses équipes spécialisées, Sofpo a permis à Cyclamed de répondre à une demande exigeante et d'assurer un service optimal imposé par l'Etat.

De son côté, Cyclamed, en tant que client, a un haut niveau d'exigence de qualité et de réactivité qui a été pleinement satisfait grâce à un accompagnement sur mesure et des évolutions constantes des réceptacles de collecte pour répondre aux besoins des utilisateurs. Des solutions innovantes pour améliorer la résistance des poignées en les pré-collant, l'optimisation du remplissage pour limiter le poids grâce à une limite de volume clairement indiquée.

De plus, dans un souci constant de la protection de l'environnement la couverture extérieure des cartons a été proposé avec un papier 100% fibres recyclées en remplacement d'un papier à base de fibres neuves.

L'échange constant entre les deux partenaires, basé sur des besoins clairement identifiés et des objectifs communs, a renforcé le lien client-fournisseur et ont été contractualisés pour plusieurs années.

Ce modèle client-fournisseur a démontré l'importance de la compréhension mutuelle des enjeux, tant environnementaux que logistiques. La réussite de cette collaboration repose sur la capacité de Sofpo à se positionner comme un fournisseur capable de répondre aux exigences de son client, en offrant des solutions sur mesure et en optimisant les processus de fabrication et logistiques.

Au final, cette coopération démontre que, dans un contexte où la responsabilité environnementale est au cœur des préoccupations, une relation client-fournisseur forte et bien structurée peut produire des résultats tangibles et bénéfiques pour toutes les parties prenantes, tout en contribuant à un avenir plus durable pour l'industrie pharmaceutique.

2. OPTIMISATION DU MATÉRIEL DE STOCKAGE CHEZ LES GROSSISTES-RÉPARTITEURS

a. Conteneurs-bennes (Hexagone et DROM-COM)

En 2024, 76% des sites de grossistes-répartiteurs sont dotés d'un conteneur-benne de 30m3 fermé, étanche et sécurisé afin de stocker les réceptacles de collecte pleins de MNU et fermés, récupérés dans les pharmacies d'officines.

Cyclamed recommande le rangement des réceptacles de collecte selon le shéma ci-dessous afin d'optimiser les transports vers les usines de valorisation énergétiques et réduire les rotations des conteneurs pour un impact environnemental maitrisé :

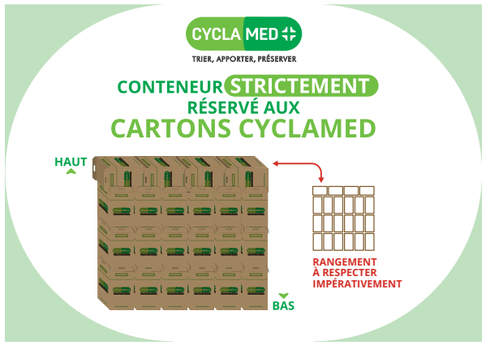

Dans l'hexagone ces conteneurs-bennes de stockage sont gérés par un seul prestataire de collecte sélectionné lors de l'appel d'offre de 2022 qui est Véolia.

Une fois pleins, le transporteur procède à leur vidage directement sur les UVE concernées et sont remis vides sur les sites des grossistes-répartiteurs quelques heures après leur enlèvement.

Pour les sites de grossistes-répartiteurs situés dans les DROM-COM (hors Mayotte), ces conteneurs-bennes sont achetés par Cyclamed et mis à disposition des sites. Une fois pleins, les transitaires missionnés par Cyclamed procèdent à l'empotage des réceptacles de collecte directement dans un conteneur maritime en vue de son export vers l'hexagone, sauf pour la Martinique où ils sont rapportés directement sur l'UVE La Martiniquaise.

Pour le territoire de Mayotte, un conteneur-benne est loué chez Star Mayotte. Les deux grossistes-répartiteurs du territoire rapportent les réceptacles de collecte directement sur l'éco-pôle de Star Mayotte où ils seront stockés par les agents dans le conteneur dans l'attente de son remplissage puis de son export vers l'hexagone.

Afin de réduire les rotations des conteneurs-bennes liées aux transports de ces derniers vers les UVE, Cyclamed a intensifié ses visites qualité en priorité sur les sites de grossistes-répartiteurs dont le poids moyen/conteneur est inférieur à la moyenne nationale dans le but de lever les freins empêchant l'atteinte de nos objectifs.

Ainsi, entre février et novembre 2024, 21 sites prioritaires ont été visités sur un total de 43 sites visités (optimisation des tournées en intégrant les bons sites dont le poids moyen dépasse la moyenne nationale et recueille des bonnes pratiques de rangement et d'optimisation).

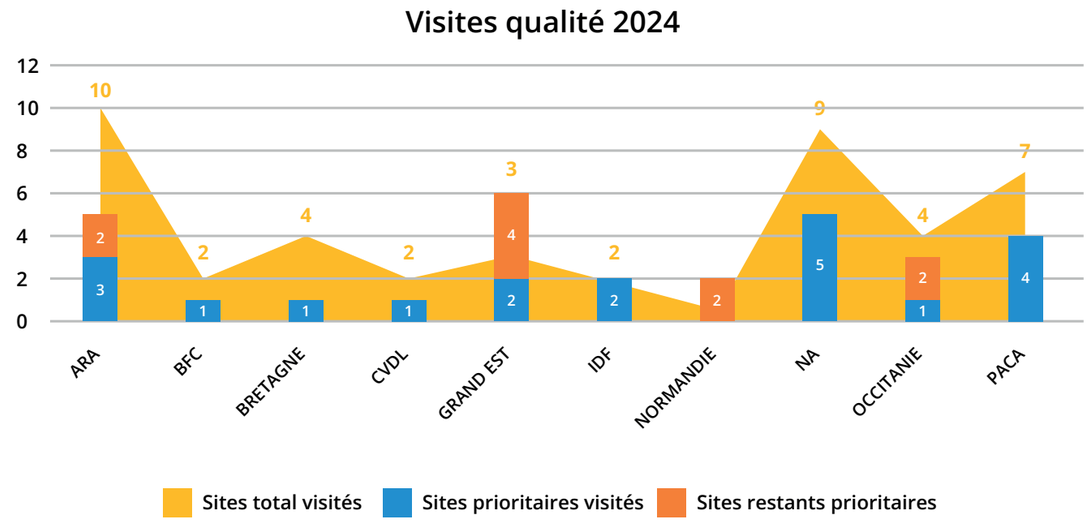

Sur les territoires ultra-marins, les visites qualité sont réalisés par nos facilitateurs et sont organisées annuellement sur tous les sites de grossistes-répartiteurs.

b. Compacteurs monoblocs (Hexagone)

Cyclamed est engagé dans une démarche de réduction de son empreinte carbone et d'optimisation de son dispositif. C'est ainsi que le projet compacteur a vu le jour en 2019, dont l'objectif consiste à remplacer sur certains sites de grossistes-répartiteurs en hexagone, les conteneurs bennes par des compacteurs monoblocs. Ce projet a été mené en partenariat avec la Chambre Syndicale de Répartition Pharmaceutique (CSRP), les maisons mères des grossistes-répartiteurs, le transporteur Véolia et le fabriquant de matériel de compaction Solen.

La première phase du projet a été lancée en 2020.

Plusieurs étapes du projet ont été étalées sur les années suivantes 2021et 2022 qui ont abouti à la validation du projet, au choix des sites éligibles et à la conception de compacteurs sur mesure suite aux retours d'expérience de l'étude de faisabilité.

Au total, ce sont 44 sites de grossistes-répartiteurs qui ont été sélectionnés et validés avec les maisons mères des grossistes-répartiteurs, résultant d'une étude multicritères prenant en compte les quantités de MNU récupérées, l'équilibre financier, la distance des sites de grossistes-répartiteurs vis-à-vis de l'agence du transporteur et de l'unité de valorisation énergétique, etc.

Nombre de compacteurs par Maison mère

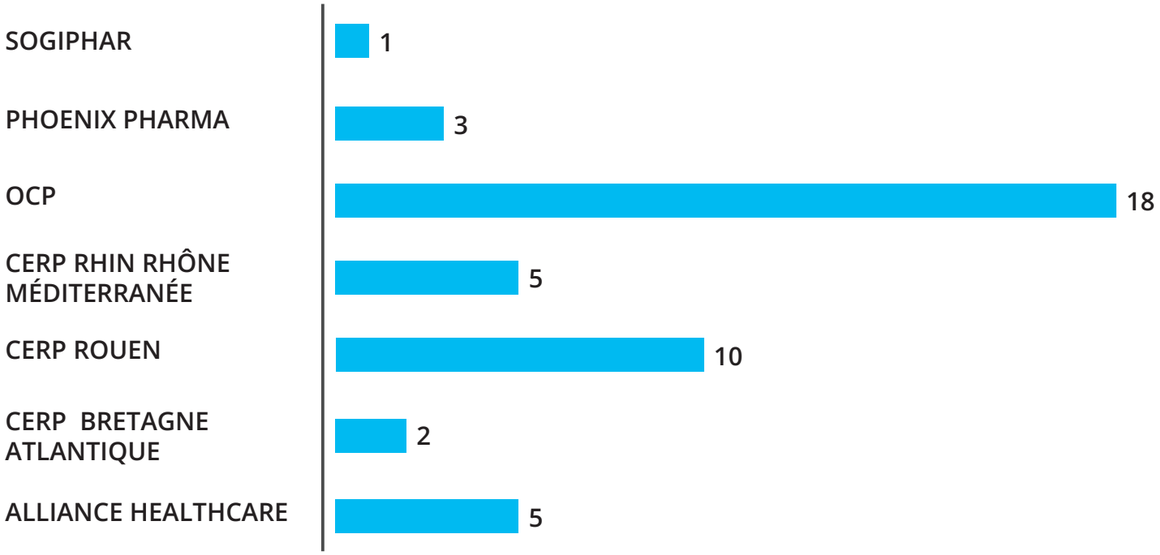

L'année 2023 a été l'année du déploiement des compacteurs avec un total de 11 compacteurs installés sur les sites de grossistes-répartiteurs.

En 2024, 31 compacteurs ont été installés en remplacement des conteneurs bennes.

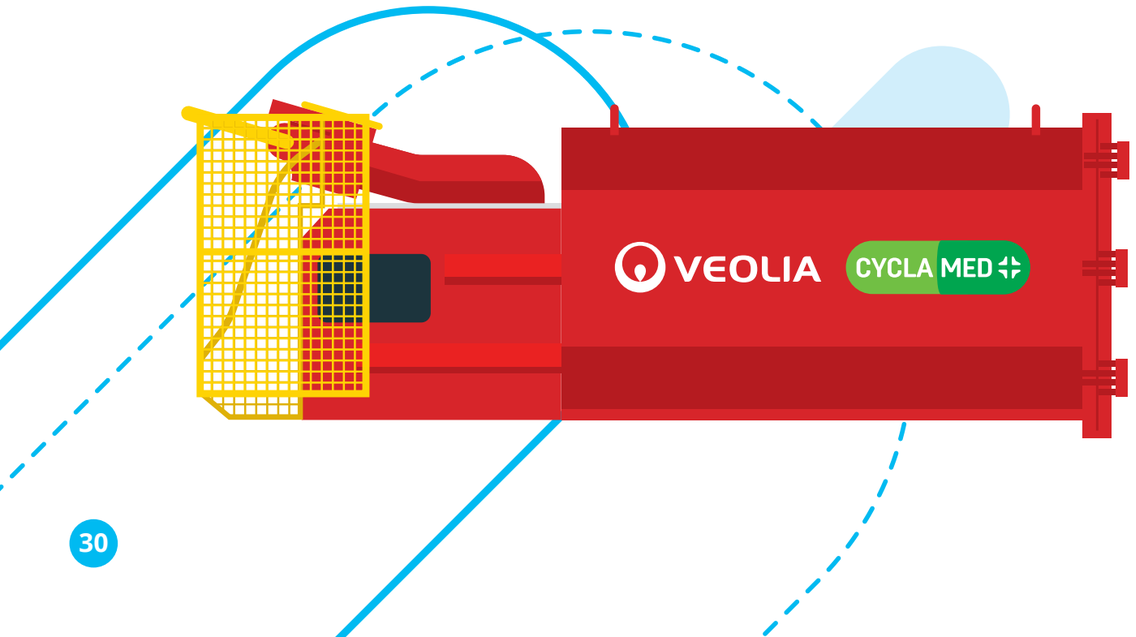

A date, voici le récapitulatif des sites équipés :

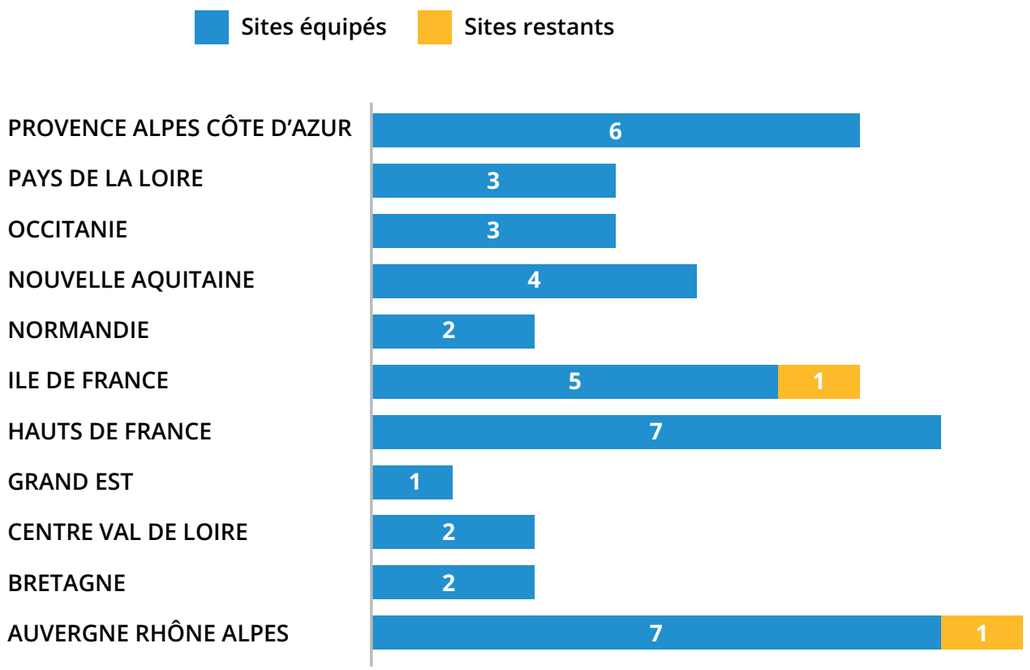

Site équipé d'un compacteur

Les dates d'installations des compacteurs :

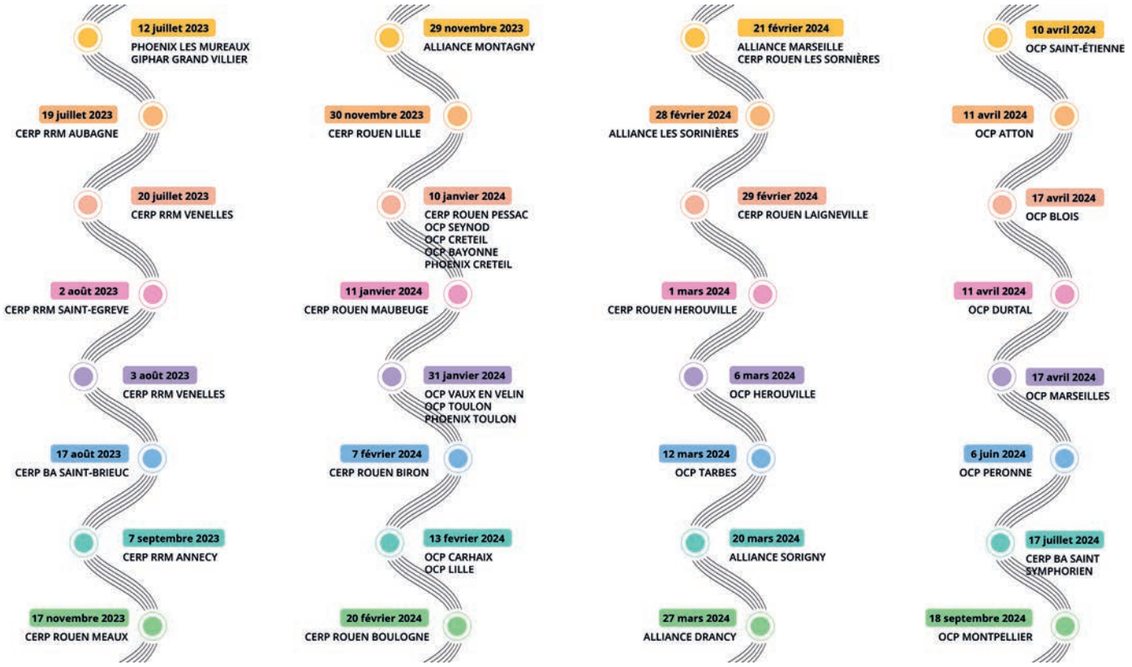

Le dernier compacteur a été installé le 5 décembre sur l'OCP Toulouse.

Une phase d'optimisation des compacteurs est importante pour l'atteinte de l'objectif de réduction par 2 du nombre de transports vers les UVE.

Les remontées terrain ont ainsi permis de déterminer les travaux d'améliorations à effectuer sur le matériel afin de faciliter le travail des équipes des sites de grossistes-répartiteurs.

Ces travaux d'améliorations sont entièrement pris en charge par Cyclamed et sont réalisés lors des visites préventives obligatoires tous les 3 mois prévues au contrat avec le fournisseur Solen.

De plus, un travail d'organisation et d'adaptation des équipes de notre transporteur Véolia a été nécessaire pour une meilleure réactivité de leur part concernant la manipulation du matériel et son acheminement vers les UVE.

Résultats

Les résultats obtenus étudiés dans ce paragraphe concernent les 42 sites depuis l'installation des compacteurs jusqu'au 30 décembre 2024. Le 42ème site a été installé le 5 décembre.

A date, 18 sites ont atteint, voire dépasser l'objectif de réduction par 2 des transports vers les UVE avec un coefficient multiplicateur supérieur ou égale à 1.94 (versus conteneurs-bennes), soit 43% des sites équipés.

Sur les 24 sites restants un travail d'optimisation est programmé.

Au 31/12/2024 - Coefficient supérieur à 1,94

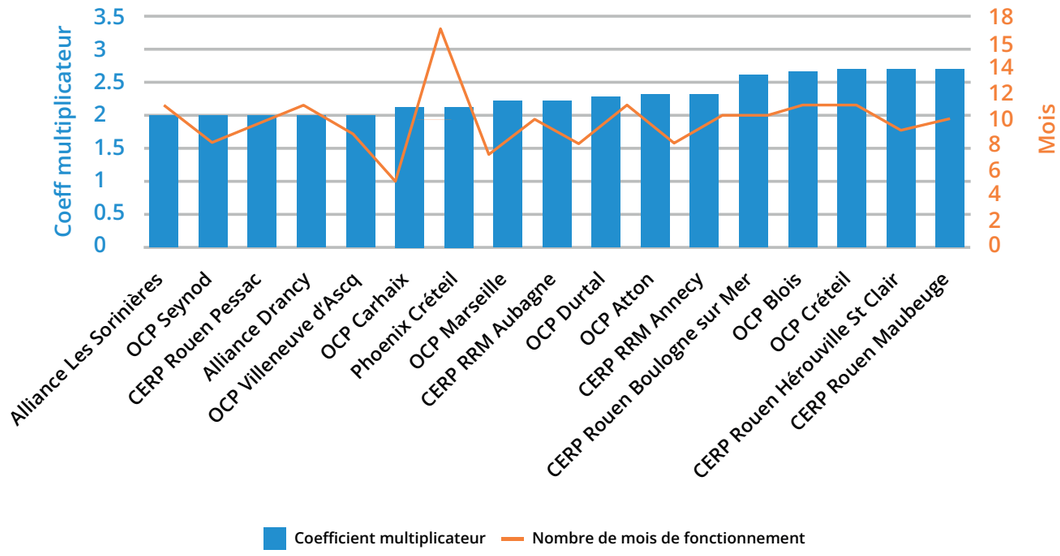

Au 31/12/2024 - Coefficient inférieur à 1,94

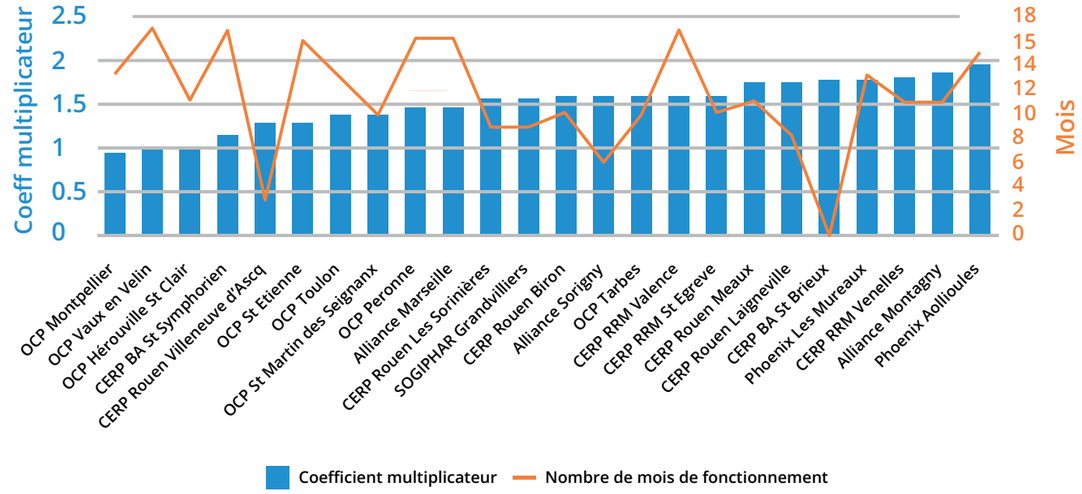

NB : Ces graphiques de données n'excluent pas les périodes liées à des pannes de télégestion ou du compacteur nécessitant une intervention de réparation ou des problématiques d'acceptation des MNU sur les UVE nécessitant d'aller sur des UVE de déchets dangereux qui imposent des prises de rendez-vous des semaines à l'avance et donc difficile d'optimiser les transports en lien avec le remplissage des compacteurs.

c. Un projet en évolution permanente pour répondre aux utilisateurs

Cyclamed a souhaité faire évoluer son matériel suite aux remontées terrain des grossistes-répartiteurs.

Afin de faciliter le geste de dépôt des réceptacles de collecte pleins dans le bac 1000L arrimé au lève-conteneur, Cyclamed a testé un bac 1000L avec une trappe à l'avant sur un site de grossiste-répartiteur pendant 2 semaines. Ce test n'étant pas concluant, en 2025, Cyclamed poursuivra son étude sur le bac 1000L afin de trouver la meilleure solution qui répondrait le mieux aux besoins des grossistes-répartiteurs et poursuivra également son travail d'optimisation des compacteurs déjà engagé.

3. UN SYSTÈME DOCUMENTAIRE QUALITÉ STRUCTURÉ

Pour assurer la protection de tous les acteurs du dispositif (pharmacies d'officine, grossistes-répartiteurs, entreprises du médicament), Cyclamed a mis en place une politique d'assurance qualité fondé sur 2 documents majeurs :

- La Charte de Qualité Sécurité co-signée par toutes les parties prenantes sur les engagements de chacun :

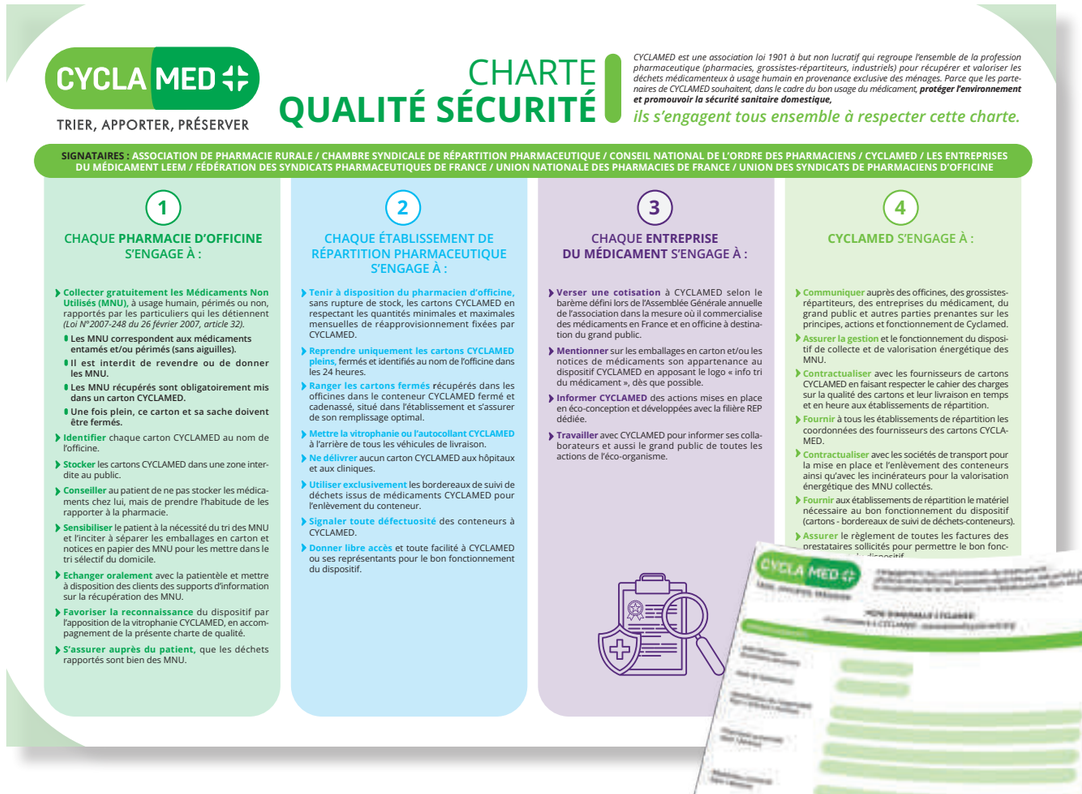

CYCLAMED

TRIER, APPORTER, PRÉSERVER

CHARTE
QUALITÉ SÉCURITÉ

CYCLAMED est une association loi 1901 à but non lucratif qui regroupe l'ensemble de la profession pharmaceutique (pharmacies, grossistes-répartiteurs, industriels) pour récupérer et valoriser les déchets médicamenteux à usage humain en provenance exclusive des ménages. Parce que les partenaires de CYCLAMED souhaitent, dans le cadre du bon usage du médicament, ***protéger l'environnement et promouvoir la sécurité sanitaire domestique,***

ils s'engagent tous ensemble à respecter cette charte.

SIGNATAIRES : ASSOCIATION DE PHARMACIE RURALE / CHAMBRE SYNDICALE DE RÉPARTITION PHARMACEUTIQUE / CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS / CYCLAMED / LES ENTREPRISES DU MÉDICAMENT LEEM / FÉDÉRATION DES SYNDICATS PHARMACEUTIQUES DE FRANCE / UNION NATIONALE DES PHARMACIES DE FRANCE / UNION DES SYNDICATS DE PHARMACIENS D'OFFICINE

1 CHAQUE PHARMACIE D'OFFICINE S'ENGAGE À :

- **Collecter gratuitement les Médicaments Non Utilisés (MNU)**, à usage humain, périmés ou non, rapportés par les particuliers qui les détiennent *(Loi N°2007-248 du 26 février 2007, article 32).*
  - **Les MNU correspondent aux médicaments entamés et/ou périmés (sans aiguilles).**
  - **Il est interdit de revendre ou de donner les MNU.**
  - **Les MNU récupérés sont obligatoirement mis dans un carton CYCLAMED.**
  - **Une fois plein, ce carton et sa sache doivent être fermés.**
- **Identifier** chaque carton CYCLAMED au nom de l'officine.
- **Stocker** les cartons CYCLAMED dans une zone interdite au public.
- **Conseiller** au patient de ne pas stocker les médicaments chez lui, mais de prendre l'habitude de les rapporter à la pharmacie.
- **Sensibiliser** le patient à la nécessité du tri des MNU et l'inciter à séparer les emballages en carton et notices en papier des MNU pour les mettre dans le tri sélectif du domicile.
- **Échanger oralement** avec la patientèle et mettre à disposition des clients des supports d'information sur la récupération des MNU.
- **Favoriser la reconnaissance** du dispositif par l'apposition de la vitrophanie CYCLAMED, en accompagnement de la présente charte de qualité.
- **S'assurer auprès du patient**, que les déchets rapportés sont bien des MNU.

2 CHAQUE ÉTABLISSEMENT DE RÉPARTITION PHARMACEUTIQUE S'ENGAGE À :

- **Tenir à disposition du pharmacien d'officine**, sans rupture de stock, les cartons CYCLAMED en respectant les quantités minimales et maximales mensuelles de réapprovisionnement fixées par CYCLAMED.
- **Reprendre uniquement les cartons CYCLAMED pleins**, fermés et identifiés au nom de l'officine dans les 24 heures.
- **Ranger les cartons fermés** récupérés dans les officines dans le conteneur CYCLAMED fermé et cadenassé, situé dans l'établissement et s'assurer de son remplissage optimal.
- **Mettre la vitrophanie ou l'autocollant CYCLAMED** à l'arrière de tous les véhicules de livraison.
- **Ne délivrer** aucun carton CYCLAMED aux hôpitaux et aux cliniques.
- **Utiliser exclusivement** les bordereaux de suivi de déchets issus de médicaments CYCLAMED pour l'enlèvement du conteneur.
- **Signaler toute défectuosité** des conteneurs à CYCLAMED.
- **Donner libre accès** et toute facilité à CYCLAMED ou ses représentants pour le bon fonctionnement du dispositif.

3 CHAQUE ENTREPRISE DU MÉDICAMENT S'ENGAGE À :

- **Verser une cotisation** à CYCLAMED selon le barème défini lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'association dans la mesure où il commercialise des médicaments en France et en officine à destination du grand public.
- **Mentionner** sur les emballages en carton et/ou les notices de médicaments son appartenance au dispositif CYCLAMED en apposant le logo « info tri du médicament », dès que possible.
- **Informer CYCLAMED** des actions mises en place en éco-conception et développées avec la filière REP dédiée.
- **Travailler** avec CYCLAMED pour informer ses collaborateurs et aussi le grand public de toutes les actions de l'éco-organisme.

4 CYCLAMED S'ENGAGE À :

- **Communiquer** auprès des officines, des grossistes-répartiteurs, des entreprises du médicament, du grand public et autres parties prenantes sur les principes, actions et fonctionnement de Cyclamed.
- **Assurer la gestion** et le fonctionnement du dispositif de collecte et de valorisation énergétique des MNU.
- **Contractualiser** avec les fournisseurs de cartons CYCLAMED en faisant respecter le cahier des charges sur la qualité des cartons et leur livraison en temps et en heure aux établissements de répartition.
- **Fournir** à tous les établissements de répartition les coordonnées des fournisseurs des cartons CYCLAMED.
- **Contractualiser** avec les sociétés de transport pour la mise en place et l'enlèvement des conteneurs ainsi qu'avec les incinérateurs pour la valorisation énergétique des MNU collectés.
- **Fournir** aux établissements de répartition le matériel nécessaire au bon fonctionnement du dispositif (cartons - bordereaux de suivi de déchets-conteneurs).
- **Assurer** le règlement de toutes les factures des prestataires sollicités pour permettre le bon fonc-

- La Fiche d'Anomalie Qualité ou FAQ pour remonter à Cyclamed tout dysfonctionnement au sein du dispositif :

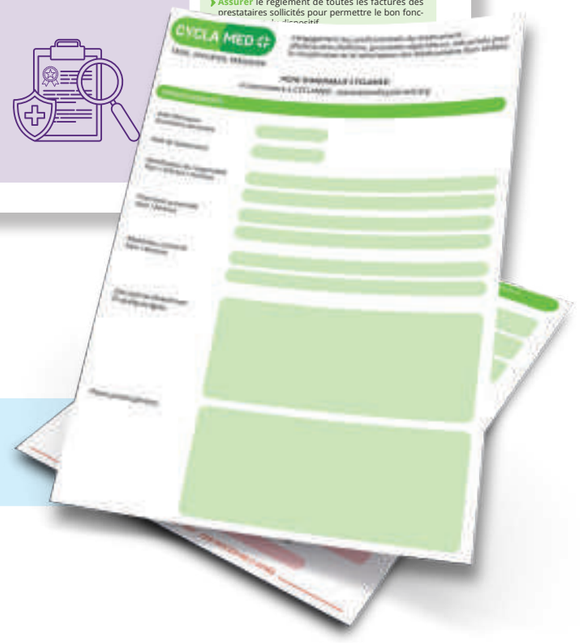

Aucun dysfonctionnement et/ou incident n'a été notifié en 2024.

Depuis, procédures, instructions et formulaires structurés sont venus compléter notre système d'assurance qualité :

- Cartographie des process, Risk Port Folio pour évaluer les risques
- Procédures sur l'appel à cotisation, l'engagement et le règlement des dépenses
- Sécurité du personnel avec l'instruction de consignes et de remise des Equipements de Protection Individuelle (EPI)
- Sécurité informatique avec la nomination du DPO et la mise en place d'une charte informatique en lien avec le RGPD
- Charte de télétravail,
- Livret d'accueil du collaborateur
- Procédures export-import des territoires d'outre-mer
- Etc.

Notifications de signalement de « refus » des officines

Le site Internet de Cyclamed est interactif et des internautes sur nos réseaux sociaux nous font part de refus éventuels de collecte de MNU par des officines, sans détail précis par la patientèle.

Conformément aux règles du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), Cyclamed informe, depuis octobre 2020, que les détails de ces signalements sont à effectuer sur le site du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens qui gère ensuite le suivi de ceux-ci avec les Conseils Régionaux de l'Ordre des Pharmaciens.

En 2024, l'éco-organisme a régulièrement communiqué sur l'obligation des pharmacies d'officine de collecter les MNU des particuliers.

- 2 notifications de signalements de refus d'officinaux ont été exprimées via notre site Internet.
- 15 sur Facebook

En parallèle, nous menons une étude barométrique annuelle avec l'Institut BVA auprès d'un échantillon représentatif de la population française. L'étude online révèle en 2024 que 14 % (idem en 2023) des personnes interrogées ont essuyé un refus de la part d'une officine, mais Cyclamed n'en connait pas les raisons véritablement.

4

RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

4 RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

A. RÉEMPLOI DES RÉCEPTACLES DE COLLECTE

Dans le cadre de son cahier des charges publié le 29 octobre 2021, Cyclamed a l'obligation de lancer une étude relative au réemploi de ses contenants de collecte :

> Article 2.3.2 : « Etude relative au réemploi des réceptacles de collecte – l'éco-organisme réalise une étude sur les possibilités de réemploi des réceptacles de collecte des Médicaments Non Utilisés et la remet au ministre chargé de l'environnement au plus tard trois ans à compter de la date de son agrément »

Cyclamed avait d'ores et déjà prévu cette étude dans le cadre de la Phase 2 du projet « Compacteur » lancé en 2019 et l'a intégré également dans ses appels d'offre et contrats transporteurs et cartonniers pour la période d'agrément 2022-2027.

Rappelons que l'article R4211-27 du code de la santé publique impose la valorisation énergétique des Médicaments Non Utilisés (MNU) comme seul mode de traitement : « Les médicaments non utilisés sont détruits par incinération avec valorisation énergétique dans le respect de la réglementation en vigueur ».

Au deuxième semestre 2024, Cyclamed a lancé cette étude en partenariat avec le bureau d'étude de son transporteur Véolia ainsi que les bureaux d'étude de ses cartonniers.

Le réemploi des réceptacles de collecte actuel de Cyclamed doit impérativement répondre à des exigences spécifiques au dispositif déjà en place. Ce dernier est totalement sécurisé pour et par le personnel de la chaîne de soins et pour éviter tout accident et toute tentative de trafic ou de mésusage. Cette sécurisation repose à la fois sur les qualités techniques du réceptacle de collecte en carton et sur le circuit de récupération « pharmaceutique » en s'appuyant sur le réseau officinal et les grossistes-répartiteurs. Cyclamed participe de manière forte à la protection de la santé des patients et de l'environnement.

LES IMPÉRATIFS DEMANDÉS DANS LE CAHIER DES CHARGES DE L'ÉTUDE SONT LES SUIVANTS

Maintenir la sécurité du personnel lors de la manipulation :

- Capacité de résistance a minima, équivalente à celle d'aujourd'hui ;
- Maintenir l'ergonomie des réceptacles lors des manipulations.

Garantir la sécurité pharmaceutique de la chaine de traitement :

- Impossibilité de récupérer des médicaments déposés dans le réceptacle jusqu'à son traitement par incinération, c'est à dire impossibilité de fraude aux médicaments.
- Jusqu'à son départ vers l'incinérateur, le MNU reste un médicament et non un déchet.

La taille des réceptacles doit être compatible en taille et en usage avec les stockages / manipulations dans les pharmacies d'officine et dans les véhicules de grossistes répartiteurs.

Le transfert dans les fosses d'UVE doit rester sans intervention humaine.

Solution compatible avec le fonctionnement des grossistes répartiteurs et pharmacies d'officine.

Solution compatible avec l'obligation de valorisation énergétique des MNU.

Au vu de toutes ces obligations et contraintes détaillées dans l'étude, le réemploi des réceptacles de collecte Cyclamed utilisés actuellement est impossible en l'état.

L'étude « réemploi des réceptacles de collecte » a été transmise à la DGPR le 26/11/2024 qui n'a fait aucun commentaire.

B. COMBUSTIBLE SOLIDE DE RÉCUPÉRATION – CSR

Aujourd'hui le seul exutoire autorisé pour les MNU est l'incinération avec valorisation énergétique dans les UVE d'ordures ménagères.

Cyclamed a mené un projet interne depuis 2 ans pour savoir si les MNU pouvaient servir de base comme composés CSR ce qui à défaut de réemploi des réceptacles de collecte, permettrait une optimisation énergétique de ceux-ci.

EXPERIMENTATION SUR LES MNU

a. Conditions

Pour une expérimentation valable, deux critères étaient impératifs :

- Un passage des MNU de façon isolée sur une chaine de CSR
- Avoir une usine de CSR très expérimentée

b. Essai

Le 30/10/2024, un test au réel a pu être réalisé sur la plateforme de CSR du groupe VEOLIA à BEGLES*.

La chaine de CSR de cette journée a été totalement dédiée aux MNU pour se prémunir de toute interaction/contamination par un autre déchet.

Le principe de préparation du CSR est la séparation en poids des déchets entrants permettant par exemple l'élimination en amont des flacons contenant des liquides (A).

Les déchets restants sont broyés

* Cette plateforme CSR ne dispose pas de ligne de broyage des déchets entrants, comme prévu sur d'autres plateformes, d'où la prise au grapin des réceptacles de collecte.

c. Constats

- Une bonne séparation des éléments comme les flacons
- Une facilité de répartition sur la chaîne
- Une bonne « vitesse » d'obtention du granulat final
- Une excellente granulométrie

d. Qualité

- Du fait d'une présence importante de blisters, il y a au final trop d'aluminium
- Dans les fours à CSR, l'aluminium se transforme en alumine et peut venir boucher les trémies de four des chaudières à CSR

e. Résultat

- **Les MNU ne pourront pas être transformés en CSR.**

C. AMÉLIORATION DES RÉCEPTACLES DE COLLECTE POUR LES DROM-COM

Cyclamed s'inscrit dans une démarche qualité d'amélioration et d'optimisation continue de son dispositif avec des évaluations permanentes de son fonctionnement en partenariat avec ses prestataires et ses parties prenantes.

C'est dans ce cadre et afin de répondre aux besoins de ses grossistes-répartiteurs situés dans les territoires des DROM-COM que Cyclamed a lancé une étude avec son cartonnier CARTOSPE dans le but d'améliorer l'étanchéité et la résistance à l'humidité de ses réceptacles de collecte destinés aux territoires ultra-marins.

Une première étude a été lancée en septembre 2024 avec des réceptacles de collecte identiques à ceux utilisés actuellement mais qui sont vernis et plongés dans une atmosphère de 90% d'humidité pendant 72 heures pour évaluer le gerbage de ces derniers.

Les résultats de cette première étude ne répondent pas aux exigences du cahier des charges de Cyclamed.

Ainsi, une deuxième étude sera lancée en 2025 avec d'autres matériaux type akylux.

TÉMOIGNAGE DE JÉRÉMIE LENNE, CADRE COMMERCIAL DE LA SOCIÉTÉ CARTOSPE

Suite aux diverses contraintes rencontrées dans les territoires des DROM-COM (taux élevé d'humidité et de température, durée de stockage), Cyclamed nous a sollicité pour améliorer la résistance du réceptacle de collecte.

Les objectifs :

- *Assurer la sécurité des opérateurs et des agents de collecte, un réceptacle tout aussi résistant mécaniquement que le modèle en carton et surtout assurer l'intégrité garantie dans le temps eu égard aux conditions climatiques.*
- *Optimiser le transport avec des réceptacles pleins : le conteneur maritime pourra être totalement rempli en hauteur avec des réceptacles suffisamment résistants pour être gerbés et ainsi supporter le poids des étages supérieurs. Cette optimisation représente un gain logistique, économique, écologique non négligeable.*
- *Permettre le transport à plat du réceptacle vide, maintenir le même montage simple et sécurisé existant depuis maintenant de nombreuses années et pouvoir imprimer le réceptacle de la même manière que l'existant pour assurer une continuité de communication, vecteur au combien important pour toujours minimiser les erreurs de tri et garantir la traçabilité.*

Dans ce cadre, nous avons réalisé de nombreux tests en chambre tropicale avec des réceptacles de collecte préalablement traités anti-humidité. Or ces tests n'ont pas permis de trouver un réceptacle de collecte en carton traité, suffisamment résistant et répondant à l'ensemble des contraintes précitées.

Devant l'inadaptation du matériau ainsi qu'une expertise acquise depuis de nombreuses années, nous nous sommes orientés vers un autre matériau, tout en conservant la même architecture : l'akylux.

L'akylux est un matériau en polypropylène, qui se découpe et s'imprime comme le réceptacle de collecte en carton.

Il présente l'avantage de résister à l'humidité ambiante et donc favorise sans risque le remplissage complet du réceptacle et demeure léger tout comme le modèle actuel.

Il propose aussi une tenue dans le temps de la patte de collage (partie collée sur la grande longueur du réceptacle de collecte en carton). En effet celle-ci est réalisée en ce cas par soudure, le climat ne pourra donc pas altérer la tenue de l'emballage contrairement au réceptacle de collecte en carton où la jonction est réalisée par collage.

Une partie de la réalisation de ce réceptacle de collecte sera réalisée en ESAT, ainsi nous contribuons en même temps à l'inclusion des personnes en situation d'handicap.

Ce réceptacle modifié et bien adapté aux territoires ultra-marins sera mis à disposition des grossistes-répartiteurs à partir de 2025.

5

COLLECTE 2024 : CHIFFRES CLÉS

5 COLLECTE 2024 : CHIFFRES CLÉS

A. VENTES DE MÉDICAMENTS ET POPULATION

Depuis 2005 les ventes unitaires en boites de médicaments en ville ont baissé d'environ 1% par an. Cette évolution est liée aux efforts de tous les acteurs (médecins prescripteurs, pharmaciens en charge de la délivrance, industriels du médicament) plaidant pour un bon usage du médicament et patients de plus en plus sensibles aux prescriptions trop abondantes risquant ainsi de multiplier les effets secondaires par interactions médicamenteuses.

Avant la crise sanitaire en 2020, les ventes unitaires de médicaments en pharmacies d'officine étaient donc en constante baisse et cela malgré l'évolution à la hausse de la population française et son vieillissement. Avec la crise sanitaire de la Covid cette baisse s'était accentuée par difficultés d'accès aux soins dans un contexte infectieux grave.

Bien sûr une légère reprise des volumes s'est opérée en 2021 mais depuis cette date le volume de médicaments vendus dans les officines est resté stable autour de 2,8 milliards d'unités avec une population qui a continué de s'accroître ce qui finalement conduit à un maintien de la baisse du nombre de boites de médicaments par habitant.

Toutes ces évolutions ont des conséquences directes sur le volume de MNU récolté qui est évoqué ci-après.

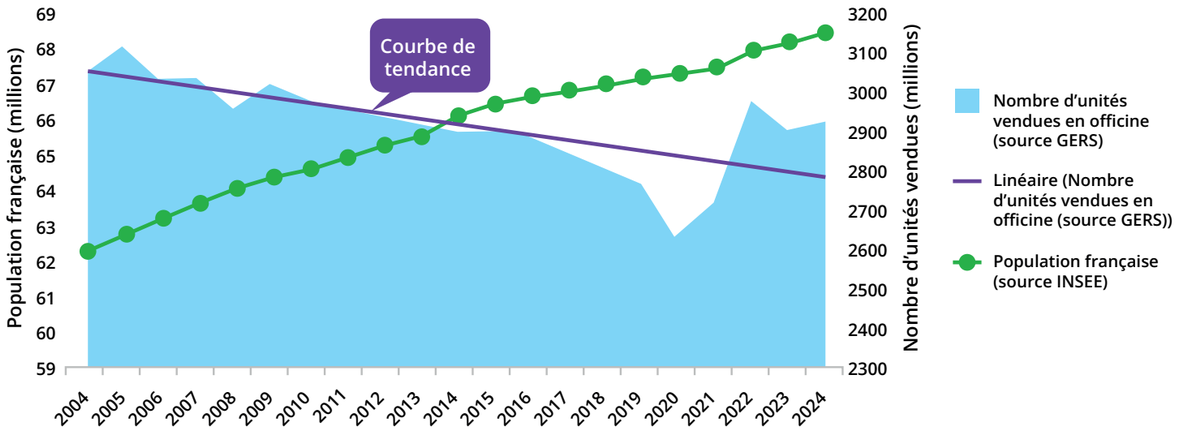

B. COLLECTE PAR RÉGION - DIM / MNU

Hexagone + Outre-Mer	2022	2023	2024
Collecte brute (DIM - tonnes)	13 354	12 576	12 186
MNU collectés (tonnes)	**9 415**	**8 503**	**7 675**

Régions	Tonnages MNU			MNU en g/hab		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	1015	892	815	124	109	99
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	455	428	384	163	153	137
BRETAGNE	459	420	377	135	122	109
CENTRE-VAL DE LOIRE	404	362	320	157	141	124
CORSE	45	44	37	129	125	103
GRAND-EST	877	809	734	158	145	132
HAUTS-DE-FRANCE	1047	950	841	175	159	141
ILE DE FRANCE	1313	1147	1 047	106	93	84
NORMANDIE	490	453	400	148	136	120
NOUVELLE-AQUITAINE	897	811	742	147	132	120
OCCITANIE	900	810	742	148	133	120
PAYS DE LA LOIRE	596	550	463	154	141	118
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	796	723	669	155	140	128
TOTAL HEXAGONE	**9 295**	**8 400**	**7 572**	**142**	**127**	**114**
GUADELOUPE	23	20	24	60	52	62
MARTINIQUE	21	20	21	59	57	58
GUYANE	11	11	13	38	37	44
LA REUNION	62	48	46	71	54	52
MAYOTTE	4	/	/	12	/	/
SAINT MARTIN	/	2	/	/	78	/
SAINT PIERRE & MIQUELON	/	3	/	/	467	/
TOTAL OUTRE - MER	**120**	**103**	**103**	**55**	**46**	**45**
TOTAL FRANCE	**9 415**	**8 503**	**7 675**	**139**	**125**	**112**

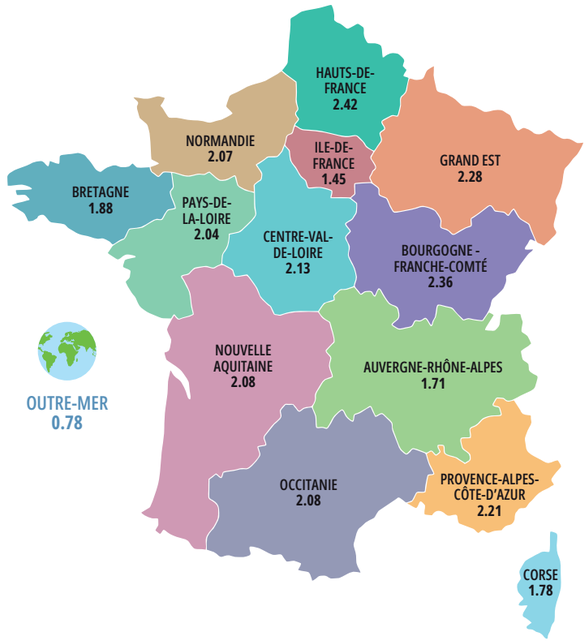

La collecte des MNU présente des disparités régionales relativement limitées. Ces disparités sont à l'image de ce qui se passe sur l'ensemble des autres déchets récupérés par les différents éco-organismes : les régions urbaines, les régions isolées géographiquement (iles par exemple) et les DROM-COM sont en dessous de la moyenne France. De nombreux autres facteurs (niveau de vie, âge de la population, traitement des déchets, etc.) ont aussi une influence sur cette récolte.

Ci-contre, la répartition régionale en équivalent nombre de boites collectées par habitant en 2024.

6

ÉTUDES

6 ÉTUDES

A. GISEMENT DES MNU DANS LES FOYERS FRANÇAIS (ÉTUDE REMEDE)

L'étude REMEDE est réalisée par l'institut CSA tous les 2 ans, en présentiel chez les foyers français (Hexagone et outre-mer).

En 2024, le gisement des MNU dans les foyers français est évalué à 9 960 tonnes

Ci-dessous le graphique du gisement MNU et de la collecte Cyclamed entre 2023 et 2024 :

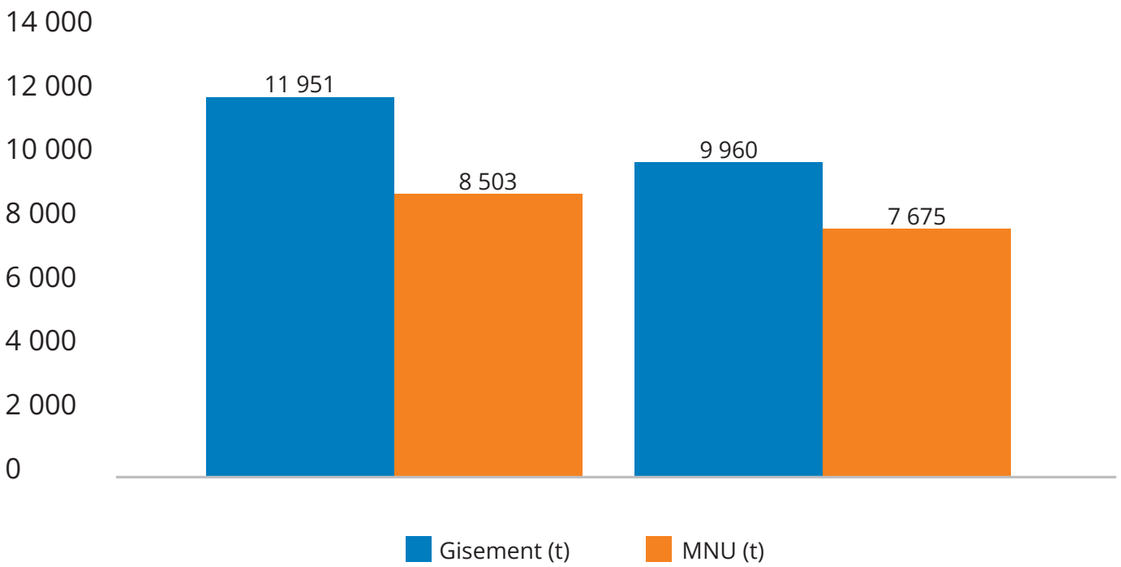

Évolution du taux de collecte entre 2023 et 2024 :

Intitulé	2023	2024
Gisement (t)	11 951	9 960
MNU (t)	8 503	7 675
Taux de collecte	**71%**	**77%**

Il est à noter que les ventes de médicaments en « année n » ne se répercutent pas sur la collecte des MNU la même année (dates de péremption entre 3 à 5 ans, observance des patients, etc.).

La prochaine étude REMEDE sera réalisée en 2026

B. CARACTÉRISATION DES RÉCEPTACLES DE COLLECTE

L'étude 2024 de caractérisation de la collecte, réalisée annuellement par le bureau d'étude SODAE, est effectuée sur 5 sites de grossistes-répartiteurs en hexagone choisis selon le plan optimal stratifié[1].

En 2024, cette étude a été réalisée sur un site de l'île de la Guadeloupe lors du déplacement de Cyclamed sur ce territoire en novembre 2024. Ce site n'étant pas dans le scope statistique défini, ses résultats ne seront pris en compte que pour une analyse qualitative de la collecte sur ce territoire et ne rentrent donc pas dans les résultats finaux de l'étude de caractérisation.

Ci-dessous, la liste des sites caractérisés :

- Centre-val-de-Loire, ALLIANCE HEALTHCARE à Sorigny,
- Auvergne-Rhône-Alpes, OCP à Montluçon,
- Ile-de-France, CERP ROUEN au Plessis-Robinson,
- Grand-Est, CERP RRM à Mulhouse,
- Hauts-de-France, ALLIANCE HEALTHCARE à Lezennes
- La Guadeloupe, SOPHARMA à Les Abymes

Dans chaque conteneur-benne, des réceptacles de collecte Cyclamed pleins sont prélevés aléatoirement selon le plan d'échantillonnage défini par la méthodologie de l'étude. Un tri des Déchets Issus du Médicament (DIM) est effectué en différenciant les MNU (selon 14 catégories), des Déchets Non Médicamenteux (compléments alimentaires, parapharmacie…), des emballages et notices (totalement vides ou non).

Enfin, les matériaux sont triés selon 5 composants : carton-papier, plastique, verre, métaux, et complexes.
Tous les éléments ainsi séparés sont pesés selon le schéma ci-dessous :

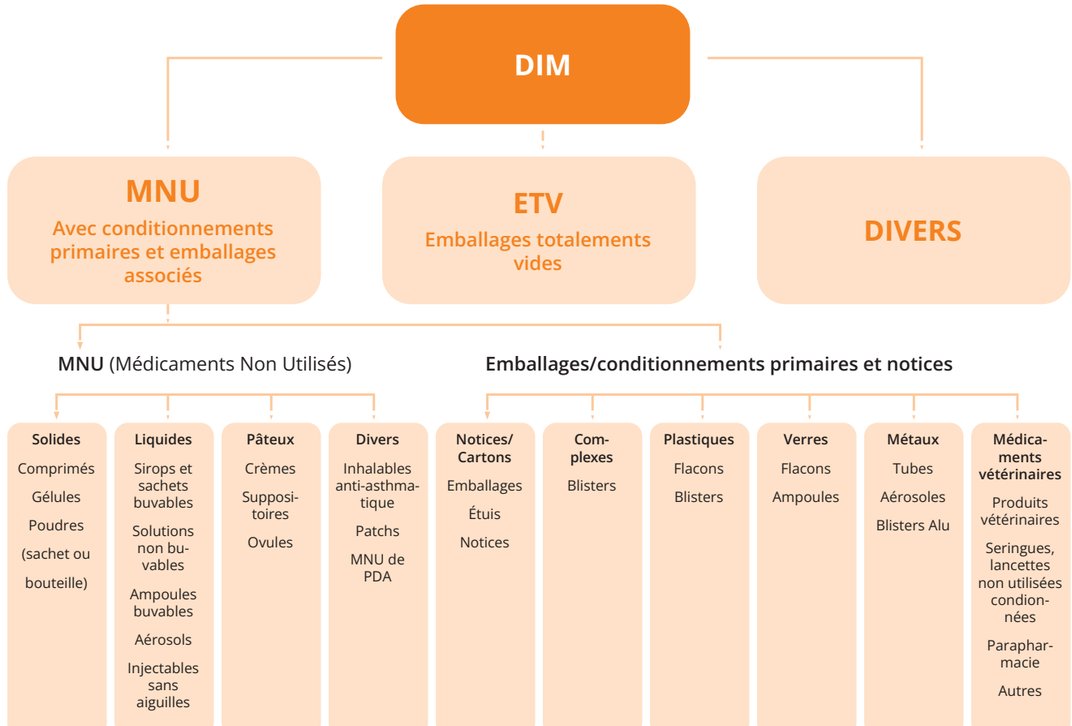

(1) Le plan optimal stratifié a été défini par l'université de Grenoble-Alpes dans le cadre de l'étude commanditée par Cyclamed en 2023 pour la remise à plat de la méthodologie de l'étude de caractérisation

Évolution de la composition de la collecte sur les trois dernières années :

CARACTÉRISATION DE LA COLLECTE		TONNAGES 2022	TONNAGES 2023	TONNAGES 2024
A	Emballages Totalement Vides (ETV)	343	451	448
B	MNU avec emballages (blisters, etc.)	9 072	8 052	7 238
C	MNU avec emballages + ETV (A+B)	9 415	8 503	7 675
D	Autres déchets (NON MNU)	2 844	3 050	3 529
E	DIM (collecte brute)	13 354	12 576	12 186
F	Cartons vides	1 095	1 023	981

CARACTÉRISATION DE LA COLLECTE		PART DANS LES DIM 2022	PART DANS LES DIM 2023	PART DANS LES DIM 2024
A	Emballages Totalement Vides (ETV)	2,80%	3,90%	4%
B	MNU avec emballages (blisters, etc.)	74,00%	69,70%	64,60%
C	MNU avec emballages + ETV (A+B)	76,80%	73,60%	68,50%
D	Autres déchets (NON MNU)	23,20%	26,40%	31,50%

Composition de la collecte en 2024

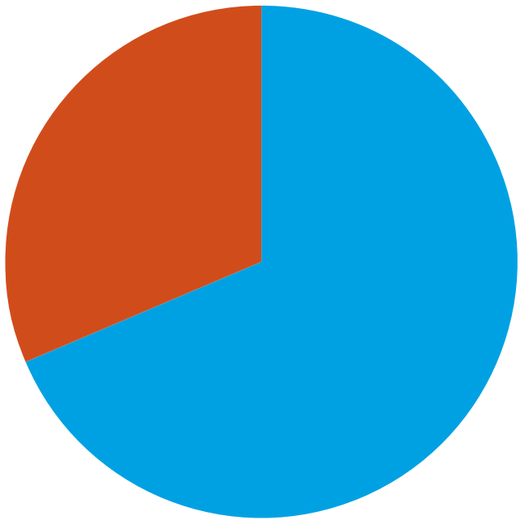

C. COMPORTEMENT DES CITOYENS (BAROMÈTRE GRAND PUBLIC 2024)

Le retour des MNU en officine très ancré et le tri affiné des emballages de médicaments en progression

L'étude barométrique auprès du grand public sur les comportements en matière de tri et du retour en pharmacie des Médicaments périmés ou Non Utilisés (MNU) des particuliers a été menée par l'Institut BVA en online du 6 au 15 février 2024, auprès d'un échantillon de 2 360 personnes, raisonné en termes de régions et représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

Des comportements en matière de retour des MNU très installés

81% des Français déclarent déposer leurs Médicaments périmés ou Non Utilisés (MNU) chez le pharmacien. Parmi les 8 Français sur 10 qui déclarent déposer leurs MNU en pharmacie, la moitié le fait 1 à 3 fois par an.

La « préservation de l'environnement » est de loin la première motivation (59 %), devant celle de la « sécurité sanitaire au domicile » (38 %).

Ce geste du retour des MNU en pharmacie permet d'éviter les risques de pollution dans les eaux de surface et souterraines ou dans la nature. Il réduit aussi les risques d'ingestions accidentelles de médicaments par les enfants, ainsi que les confusions médicamenteuses par les seniors.

Le tri affiné des médicaments et des emballages continue sa progression

Depuis plusieurs années, Cyclamed incite les particuliers à effectuer, au sein de leur domicile, un tri affiné avant le retour des MNU en pharmacie. Cette séparation des emballages vides de médicaments, de leurs étuis en carton et notices mis dans le tri sélectif permet un recyclage matière.

Parmi les 8 Français sur 10 qui rapportent leurs MNU, les 2 tiers, (66 % en 2024), séparent déjà les étuis en carton et notices. Cette habitude, de plus en plus ancrée, est davantage adoptée par les femmes (69 %), les 18-34 ans (78 %) et les foyers avec des enfants de moins de 10 ans (74 %).

A noter que pour ceux qui ne font pas encore ce tri affiné, 30 % seraient prêts à le faire.

Lorsque le contenant de médicament est vide, 9 Français sur 10 (87 %) le mettent dans le tri sélectif (ex : blister, flacon, collyre vides…).

En cas de doute, Cyclamed a mis sur son site Internet www.cyclamed.org un moteur de recherche pour bien identifier les médicaments à apporter en pharmacie, des autres produits de santé ou d'hygiène.

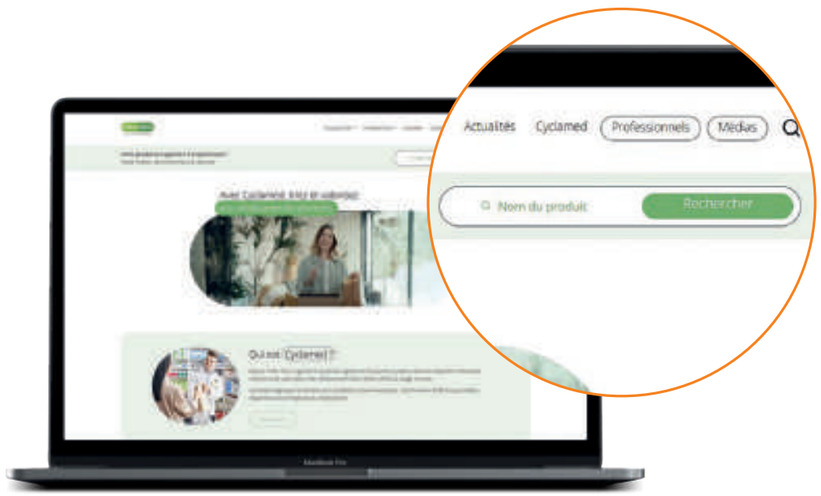

Une notoriété élevée et un dispositif apprécié

7 Français sur 10 déclarent connaître Cyclamed (66 %).

La pharmacie représente le premier mode de connaissance, à hauteur de 45 %.

La télévision est le deuxième mode de connaissance pour 35 % des Français.

Les autres vecteurs sont : les salles d'attente d'un médecin (14 %) avec la diffusion d'animations, les retombées médiatiques rédactionnelles avec des émissions ou reportages TV (12 %), l'entourage (11 %), des articles dans la presse écrite, internet ou les réseaux sociaux (10 %), la radio (8 %) ...

Le dispositif Cyclamed est jugé comme indispensable ou utile par la quasi-totalité des personnes interrogées (96%). En effet, elles considèrent que l'action de l'association contribue à :

- Éviter que les médicaments finissent dans les décharges (96 %) ;
- Éviter les risques de pollution de l'eau (94 %) et à protéger l'environnement (96%) ;
- Limiter les risques d'intoxication (92 %) et éviter un mauvais usage au sein du foyer (92 %).

En ce qui concerne la valorisation énergétique, 7 Français sur 10 (65 % en 2024) savent que les MNU pris en charge en toute sécurité dans le dispositif Cyclamed, produisent de l'énergie (par incinération) permettant d'éclairer et de chauffer des milliers de logements ou établissements publics.

Le geste écocitoyen acquis : « Trier, Apporter, Préserver »

les 8 Français sur 10 qui déposent les MNU en pharmacie, continueront de le faire à une écrasante majorité (98 %).

8 Français sur 10 savent que les pharmacies ont l'obligation de collecter les MNU des particuliers (84%).

Rappelons qu'effectivement, toutes les pharmacies d'officine (hexagone et DROM) sont tenues de collecter gratuitement les médicaments périmés ou non utilisés des particuliers.

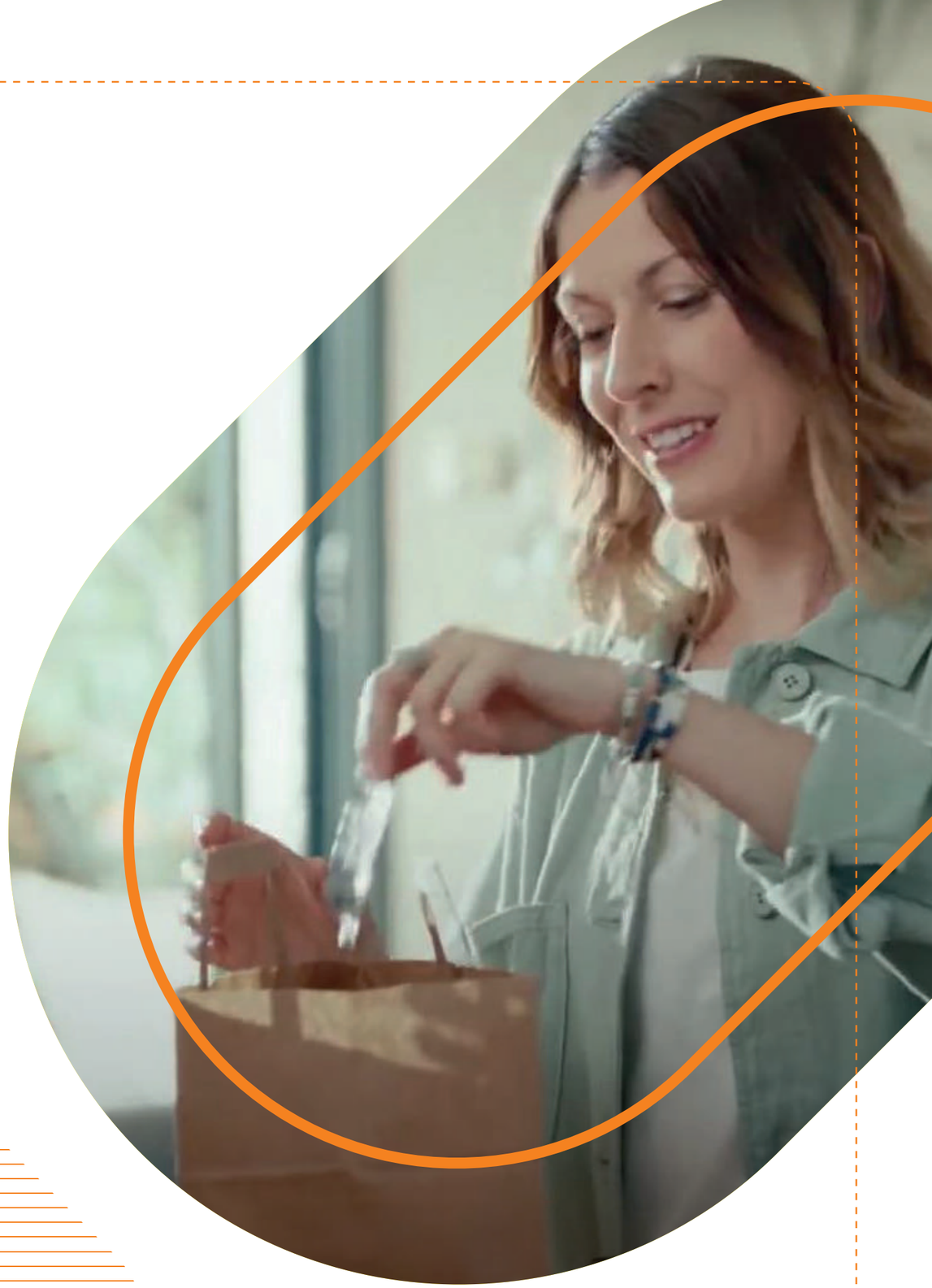

7

DROM-COM

7 DROM-COM

Le dispositif en Outre-Mer

Cyclamed continue d'attirer l'attention des lecteurs sur les situations très spécifiques de chaque DROM-COM, chaque territoire étant un cas particulier. La prise en charge des déchets de tous types est un vrai problème sur des territoires qui ne bénéficient pas du même environnement qu'en hexagone. Si tout doit être fait pour développer la meilleure prise en charge possible, ce à quoi Cyclamed participe activement, il est clair que ces territoires ne peuvent pas atteindre le même niveau de performance que l'hexagone dans un temps court, compte-tenu des moyens en place, de la situation socio-économique et du niveau de richesse de chaque territoire.

1. Gouvernance, planification et suivi opérationnel

a. Plateformes Caraïbes et Océan Indien

Avec l'ensemble des éco-organismes et l'ADEME, Cyclamed cofinance les différentes plateformes de suivi des filières à Responsabilité Elargie Producteurs (REP) mises en place par l'Etat, afin de mener des actions concrètes communes qui permettent de répondre aux besoins des éco-organismes ainsi qu'aux besoins des territoires concernés :

- Plateforme « Océan Indien » animée par le Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion (SICR) pour La Réunion et par Maoré Territoires pour Mayotte
- Plateforme « Caraïbes » animée par C2D consulting pour la Guadeloupe (comprenant Saint Martin et Saint Barthélemy), par Entreprises & Environnement pour la Martinique et par Acorpe Environnement et Agriculture pour la Guyane

Les plateformes se réunissent plusieurs fois dans l'année afin de suivre les 8 actions engagées, ou à engager, par les éco-organismes et leurs partenaires telles que : développement du transport inter-îles, valorisation énergétique des déchets de ces territoires, augmentation des points d'apport volontaires sur les communes, communication, etc.

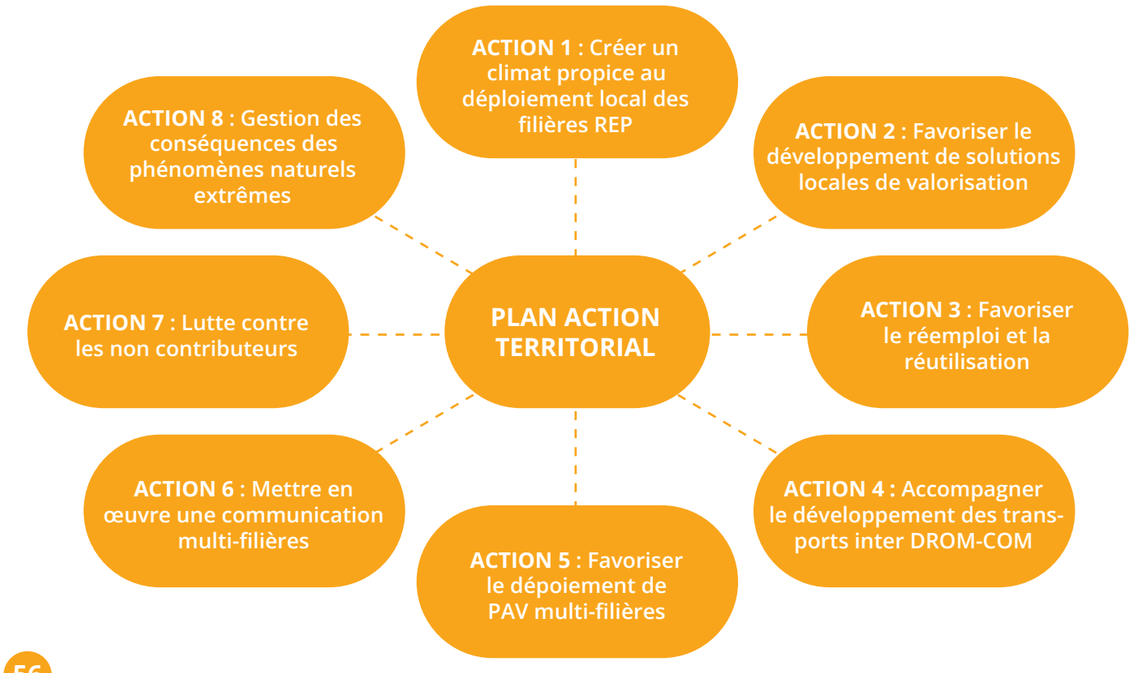

Une réunion annuelle est organisée au niveau national réunissant l'ensemble des parties prenantes des plateformes.

Pour Saint-Martin : au vu des besoins du territoire, un comité technique spécial Saint-Martin a été créé en 2022 et s'est tenu pour la première fois en novembre 2022 puis en juin 2023 et enfin en novembre 2024. Il comprend les mêmes axes d'actions que ceux des autres territoires.

b. Facilitateurs Cyclamed

L'association a fait le choix de représentants ou facilitateurs sur les territoires d'outre-mer, dont le rôle est de :

a. Représenter l'éco-organisme auprès des instances locales et gouvernementales

b. Assurer le suivi opérationnel de la filière sur le territoire

c. Sensibiliser et être un relais de proximité auprès des professionnels du médicament, des prestataires et du grand public

Les partenaires choisis sont :

- Martinique : la société Entreprises & Environnement (depuis 2019)
- Guadeloupe – Saint Martin – Saint Barthélémy : la société C2D Consulting (depuis 2019)
- La Réunion : le Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion - SICR (depuis 2020)
- Guyane : la société Acorpe Environnement et Agriculture (depuis 2021)
- Mayotte : la société Maoré Territoires (depuis 2022)
- Saint Pierre et Miquelon : facilitateur en cours de recrutement

2. Le fonctionnement de Cyclamed en Outre-mer

Le fonctionnement en Outre-Mer est identique à celui en hexagone. Seule La Martinique possède sur son territoire une UVE « La Martiniquaise de Valorisation », où sont valorisés énergétiquement les MNU des particuliers martiniquais.

Pour les autres territoires, les conteneurs pleins de réceptacles de collecte Cyclamed remplis sont acheminés en hexagone pour être valorisés dans deux UVE en Normandie (cf. le tableau « Dispositif et tonnages collectés en Outre-mer en 2024 »).

Le dispositif en Outre-Mer

Territoire d'Outre-Mer	Lieux de stockage des réceptacles de collecte pleins	Nombre de conteneur-benne	Unités de Valorisation Energétique
Guadeloupe	Sopharma	1	SNVE - Grand Quevilly
	GPG	1	
	Ubipharm	1	
Martinique	Sopharma	1	La Martiniquaise
	Ubipharm	1	
Guyane	SPG	1	SNVE - Grand Quevilly
	Ubipharm	1	
La Réunion	Pharmar	1	SNVE - Grand Quevilly
	Cerp	2	
	Soredip	1	
Mayotte	Copharnay	1 conteneur situé chez Star Mayotte + 1 box loué	SNVE - Grand Quevilly
	Ubipharm		
Saint-Martin	Laborex	1	SNVE - Grand Quevilly
Saint Pierre & Miquelon	Centre hospitalier François Dunan	1	Oréade Saint Jean de Folleville
TOTAL	14	14	2 UVE en Normandie 1 UVE en Martinique

3. Nos priorités dans les territoires DROM-COM

Dans le cadre de l'élaboration des Programmes de Prévention et de Gestion des Déchets (PPGD) sur les territoires d'Outre-mer, Cyclamed s'est engagé à développer le fait d'inciter au retour des MNU des patients dans les officines, d'améliorer la connaissance du dispositif par les différentes parties prenantes, et d'optimiser son dispositif opérationnel.

a. Sensibilisation du Grand public

Diverses actions de communication tout au long de l'année auprès du grand public.

MÉDIAS

En synergie avec nos campagnes de sponsoring sur les chaines nationales, nous avons diffusé nos billboards sur les chaines leaders de chaque DROM : Guadeloupe 1ère, Martinique 1ère, Guyane 1ère, Mayotte 1ère, Antenne Réunion, à des heures favorables dans la journée :

Du 8 janvier au 2 février (4 semaines) :

- ☑ 2, 4 millions de contacts auprès des femmes/enfant(s) de -15 ans
- ☑ 8,1 millions de contacts auprès des + 50 ans

Du 13 mai au 9 juin (4 semaines)

- ☑ 2,6 millions de contacts auprès des femmes/enfant(s) de -15 ans
- ☑ 9,5 millions de contacts auprès des + 50 ans

Du 4 novembre au 1er décembre :

- ☑ 2,7 millions de contacts auprès des femmes/enfant(s) de -15 ans
- ☑ 9,8 millions de contacts auprès des + 50 ans

À Saint Pierre et Miquelon les campagnes de sponsoring TV n'étant pas possibles, des spots radio de 20 secondes ont été diffusés tout au long de la journée :

Du 8 janvier au 28 janvier (3 semaines) : 252 spots diffusés

Du 17 mai au 14 juin (4 semaines) : 280 spots diffusés

En novembre/décembre 2024, dans le cadre de nos PPGD et de notre investissement dans les territoires ultramarins, une campagne multimédias, personnalisée pour chacun des 5 territoires a été lancée simultanément en Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion.

Tous les messages ont été déclinés en langue locale (créoles adaptés, langue arabe/shimaoré…).

Les spots radio ont aussi été diffusés dans les langues locales :

> *Les médicaments périmés ou qui ne vous serviront plus, rapportez-les en pharmacie. Avec Cyclamed, Trier, Apporter, Préserver.*

GUYANE

Campagne d'affichage (panneaux de 8 et 12 m²) : 90 faces du 1er au 7 novembre

Radios : Guyane 1ère, Trace et RCI du 4 au 9 novembre puis du 18 au 23 novembre

TV : du 4 au 29 novembre

guyane 1

LA RÉUNION

Affichage (panneaux de 12 m²) : 100 faces du 15 au 21 novembre

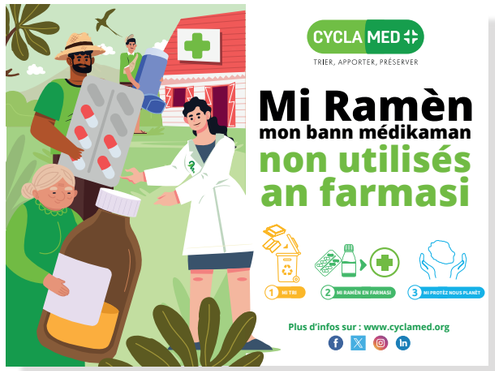

Radios : Réunion 1ère, Freedom du 11/11 au 16/11 puis du 25/11 au 30/11

TV : du 4 au 29 novembre

Antenne HD RÉUNION

MAYOTTE

Affichage (panneaux de 12 m²) : 10 faces du 16 au 29 novembre. Affiches en shimaoré / écriture latine et shimaoré / écriture arabe

Radios : Mayotte 1ère, Kwezi et NRJ du 18 au 23 novembre puis du 2 au 7 décembre

TV : du 4 au 29 novembre

mayotte 1

GUADELOUPE

Affichage (panneaux de 8 et 12m²) : 100 faces du 22/11 au 28/11, retouché pour les campagnes 2025

Radios : Guadeloupe 1ère , Trace et RCI du 18/11 au 23/11 puis du 02 au 07/12

TV : du 4 au 29 novembre

guadeloupe 1

MARTINIQUE

Affichage (panneaux de 8 m²) : 100 faces du 21 au 27 novembre

Radios : Martinique 1ère, Trace et RCI du 18 au 23 novembre puis du 2 au 7 décembre

TV : du 4 au 29 novembre

martinique 1

DROM-COM

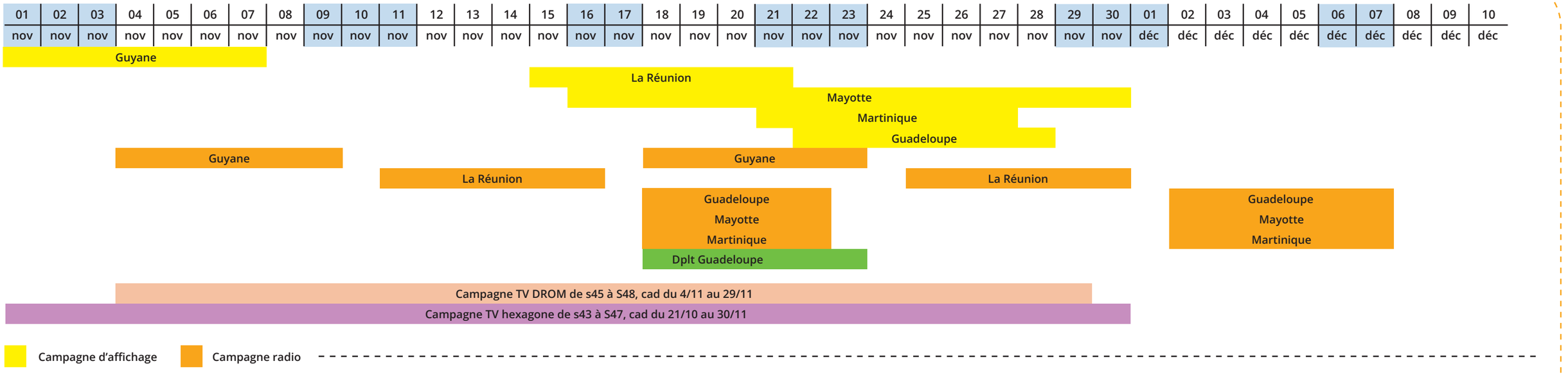

De façon complémentaire, nous avons mené des actions de sensibilisation avec nos facilitateurs sur place pour améliorer le retour des MNU en pharmacie :

En Guadeloupe, participation à des événements grand public :

Le salon des Green Days du 31 mai au 1er juin, plus grand salon écocitoyen de Guadeloupe, avec un stand mis à la disposition de nos facilitatrices :

160 personnes ont été sensibilisées et 4 classes de scolaires des écoles primaires ont découvert notre action.

En Martinique, participation à plusieurs événements grand public :

- La course INI RUN (26/7), « Bouge et danse » lors de la semaine du diabète (2/6),
- Le salon des seniors au Marin,
- Les 10 tournées Kay Pwop à Ducos, Trois Ilets, Fort de France, Saint Esprit, Anses d'Arlet, Sainte Anne, Le Lamentin, Le François, Rivière Salée, Le Marin. Lors de la journée ludo-éducative avec des associations de patients.

À La Réunion :

- Stand lors de la « Marche pour le climat et la biodiversité » (9/3) au Nordev de St Denis, 200 personnes dont des scolaires
- Salon de la Maison (7/5) : stand partagé avec la CINOR (Territoire du Nord de la Réunion), lors de l'événement - « Ambition Planète »,
- Marche de la Mutualité (8/2024),
- Journée durable du CHU Nord le 30 mai, le 3 juin
- Journées académiques de l'éducation au développement réunissant des professeurs, jeunes éco-délégués et grand public…

b. Développer les collectes évènementielles

Depuis plusieurs années, Cyclamed participe à des actions de sensibilisation grand public lors de collectes événementielles menées par des collectivités, ou des associations, etc.

Après plusieurs années de préparation, Cyclamed a réussi en 2024 à réaliser des collectes de MNU, toujours placées sous responsabilité pharmaceutique, lors de différents événements.

En Guadeloupe, une collecte du 1er au 30 juin 2024 a été réalisée dans le cadre de la formation des apprentis CFAPAG (Centre de Formation d'apprentis polyvalent de l'Académie Guadeloupe) au dispositif Cyclamed.

En Martinique, des collectes événementielles, hors pharmacie, ont été faites, pour la 1ère, lors des tournées Kay Pwop

En Guyane, ces collectes ont permis de tenir 7 stands avec la CCDS (Communauté de Communes des Savanes) et 2 stands avec la CACL (Communauté d'agglomérations du Centre Littoral de Guyane).

c. Développer les collectes exceptionnelles

Le but de cette action est de permettre aux habitants des sites isolés (pas de présence de pharmacie à proximité ou territoire difficile d'accès) de retourner leurs MNU dans un point de collecte sous responsabilité pharmaceutique. Ainsi, par exemple, en Guyane, Cyclamed a engagé des négociations sur Maripasoula avec les Centres Départementaux de Prévention Santé (CDPS), le centre Hospitalier et la pharmacie. Une collecte via le fleuve a été mise en place en collaboration avec un pharmacien de Maripasoula et un pharmacien de Grand Santi qui ont récupéré les MNU des habitants aux alentours. Ces derniers ont été acheminés par pirogue vers un des grossistes-répartiteurs sur le Haut Maroni. Cette logistique originale sera pérennisée en 2025.

d. Renforcer la sensibilisation des acteurs et parties prenantes

EN GUADELOUPE :

Organisation d'un webinaire de présentation de Cyclamed avec l'URPS pharmaciens (3/10) et des posts sur l'actualité de l'éco-organisme ont été publiés sur le groupe WhatsApp de toutes les pharmacies de Guadeloupe tout au long de l'année : diffusion des affiches et supports Cyclamed avec les dates de campagnes, les consignes de tri…

Lors du congrès URPS des infirmiers (3 mai 2024), parmi les 70 infirmiers présents, 60 % n'avaient pas une connaissance précise de ce qui pouvait être rapporté en pharmacie. Cela est d'autant plus important, que 100 % des infirmiers présents indiquent que ce sont eux qui se déplacent en pharmacie pour récupérer les médicaments et parfois rapporter les MNU.

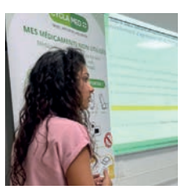

Lors de formations auprès des étudiants préparateurs en pharmacie (29/8) : 47 étudiants de 1ère année ont été sensibilisés pour qu'ils délivrent les bons messages de tri auprès de la patientèle.

Des vidéos Cyclamed ont été diffusées lors du festival « Terre de Blues » à Marie-Galante du 17 au 19 mai.

EN MARTINIQUE :

Notre facilitatrice a présenté notre dispositif auprès des professionnels de santé : l'Ordre des Pharmaciens et URPS, syndicats des pharmaciens, l'ARS et l'URML (Union Régionale des Médecins Libéraux) et auprès de groupements de pharmaciens locaux, afin de développer l'affichage en pharmacie. De même, nous avons tenu un stand lors de la 6ème rencontre des journées Antillaises de diabétologie (12/11) et animé une rencontre avec le groupement de pharmaciens Winoula. Nous avons également assuré des formations auprès des étudiants préparateurs en pharmacie (2ème année) le 21 février, auprès d'assistants médicaux au contact des patients.

EN GUYANE :

5 formations ont été assurées auprès des ambassadeurs de tri, des agents civiques, des agents et techniciens en déchèterie (avril et septembre).

Un événement avec la DSU Macouria (Dotation de Solidarité Urbaine) le 23/3 pour sensibiliser des familles au tri et au retour des MNU en pharmacie.

À MAYOTTE :

Malgré les nombreuses difficultés que connait Mayotte tant sur le plan social que climatique, les facilitateurs accrédités par Cyclamed ont pu mener quelques actions de formation et sensibilisation, notamment une présentation du dispositif Cyclamed réalisée pour les infirmières du territoire (17 juillet 2024).

4. Déplacement en Guadeloupe, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy pour être proche de ces territoires

Du 18 au 20 novembre 2024, Cyclamed s'est rendue en Guadeloupe, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy pour rencontrer ses parties prenantes, assurer une optimisation de son dispositif et mener de nouveaux partenariats afin de mieux sensibiliser le grand public et les professionnels de santé au geste du retour des MNU en pharmacie.

Ainsi ont été rencontrés des représentants d'EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) avec la CANBT (Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre), les associations environnementales (Clean My Island) et de patients (AFD 971 (Fédération Française des Diabétiques), les autorités avec l'ARS, l'ADEME, l'Ordre des infirmiers et l'URPS.

Pour une meilleure connaissance des MNU, l'éco-organisme avec son bureau d'étude SODAE a réalisé lors de son déplacement, une étude de caractérisation sur le site du grossiste répartiteur « Sopharma » en Guadeloupe. Cette étude, bien qu'elle ne soit pas prévue statistiquement dans le choix des sites à caractériser, a permis de constater une très bonne qualité du tri des MNU retournés par les patients dans les officines, avec peu d'emballages et peu de notices.

A Saint-Barthélemy, territoire disposant d'une usine d'incinération avec valorisation énergétique « Ouanalao », un accord a été conclu pour valoriser énergétiquement et localement, les MNU de ce territoire à partir de 2025.

Témoignage de Christelle DIOCHOT
Facilitatrice de Guadeloupe, St Martin et St Barthélémy

Je suis ravie d'accompagner Cyclamed dans sa mission essentielle de collecte et de valorisation des médicaments non utilisés. Ensemble, nous contribuons à un monde plus responsable, où chaque geste compte pour l'environnement et la santé publique. Notre collaboration repose sur la confiance, l'engagement et une vision commune. Chaque échange et chaque projet mené avec l'équipe de Cyclamed renforcent notre complicité et notre détermination à aller toujours plus loin pour notre territoire de Guadeloupe.

Lors de notre déplacement en novembre dernier, une organisation rigoureuse, mise en place en collaboration avec l'équipe, nous a permis d'échanger avec les acteurs locaux. Nos discussions avec les collectivités ont souligné l'adaptabilité aux spécificités du territoire et ont rappelé le rôle clé de ces partenaires, au plus proche des citoyens. La rencontre avec les professionnels de santé a, quant à elle, mis en lumière leurs défis et permis de réajuster nos objectifs. Ces échanges directs sont précieux : ils offrent à chacun l'opportunité d'exprimer ses enjeux et ses attentes. D'ailleurs, les résultats de la caractérisation des médicaments en Guadeloupe ont révélé une belle surprise : nos concitoyens respectent largement les consignes de Cyclamed. Qui a dit que nous ne trions pas ?

Le déplacement de Cyclamed à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy a également été une belle réussite. Nous en gardons un excellent souvenir, marqué par des échanges fluides et un accueil chaleureux, tant de la part des collectivités que des professionnels de santé. Sur Saint-Barthélemy en particulier, nous avons mis un point d'honneur à réexpliquer, convaincre et argumenter.

Ce voyage en Guadeloupe et dans ses îles a mis en évidence les spécificités de ces territoires, certes éloignés, mais dynamiques et en quête de solutions techniques et environnementales adaptées.

8

COMMUNICATION

8 COMMUNICATION

Dans un contexte de baisse continue de consommation des médicaments depuis 20 ans, la protection environnementale et la sécurité sanitaire domestique sont restés les 2 axes clés de notre communication.

L'étude barométrique de BVA auprès du grand public (étude online, février 2024 auprès de 2 360 personnes) nous révèle que 8 Français sur 10 (81 %) déclarent déposer leurs MNU en pharmacie dont la moitié le fait 1 à 3 fois par an.

La « préservation de l'environnement » est de loin la première motivation (59 %) devant celle de la « sécurité sanitaire au domicile » (38 %)

En 2024, Cyclamed a voulu développer un message plus précis en faveur d'un geste de tri affiné à réaliser au sein du domicile par les particuliers : inciter à l'identification et au retour des Médicaments Non Utilisés (MNU), à usage humain, en pharmacie d'officine, sans les autres produits de santé ou de parapharmacie et sans les emballages totalement vides de médicament, leurs étuis en carton ni les notices qui doivent rejoindre préalablement le tri sélectif pour un recyclage matière. Pour bien identifier un médicament d'un autre produit de santé, le moteur de recherche sur notre site internet donne la réponse en un simple clic.

Cyclamed a assuré une présence médiatique et multicanale, tout au long de la journée, pour toutes les tranches d'âges, avec différents médias (TV, radio, affichage, digital). Toutes ces actions ont permis de sensibiliser tous les publics, dans l'hexagone comme dans les DROM-COM.

NOS OBLIGATIONS RÈGLEMENTAIRES
(JO DU 7/11/2021)

L'éco-organisme organise au moins une fois par an des campagnes nationales et locales d'information et de sensibilisation incitant les particuliers à rapporter leurs MNU auprès des officines de pharmacie.

L'éco-organisme élabore des supports de communication destinés à sensibiliser le public sur :

- La nécessité de rapporter les médicaments inutilisés ou périmés afin de prévenir :
  - Les risques d'accident domestique et ceux liés à l'automédication ;
  - Les risques pour l'environnement et la santé publique, lorsque les médicaments non utilisés sont jetés notamment dans les ordures ménagères résiduelles ou les sanitaires ;
  - Les règles de tri prévues à l'article L. 541-9-3 du code de l'environnement et les produits qui ne sont pas dans le champ d'application de la filière ;
  - La reprise sans frais par les officines de pharmacie des médicaments non utilisés prévue à l'article L. 4211-2 du code de la santé publique.

Pour la mise en place de ces actions d'information et de sensibilisation, l'éco-organisme consacre chaque année au moins 10 % du montant total des contributions financières qu'il perçoit . (Article 3 de l'arrêté du 29/10/2021).

Nos objectifs d'intérêt général :

1. Protéger l'environnement et éviter les rejets médicamenteux dans la nature, les eaux de surface ou souterraines. De plus, la valorisation énergétique permet d'éclairer et/ou chauffer des milliers de logements chaque année.
2. Préserver la sécurité sanitaire domestique, particulièrement pour éviter les ingestions accidentelles par les jeunes enfants ou les risques de confusion de médicaments par les seniors.
3. Contribuer au bon usage du médicament en rappelant le respect de la posologie et la bonne observance des traitements.

A. COMMUNIQUER, SENSIBILISER ET INCITER AU TRI PAR LES PATIENTS

1. NOS MESSAGES :

En 2024, Cyclamed a décliné tout au long de l'année 2 messages :

1/ Le retour uniquement des Médicaments Non Utilisés (MNU) en pharmacie et en rappelant régulièrement la mise à disposition de notre moteur de recherche sur notre site internet pour aider à identifier les médicaments des autres produits de santé.

2/ Le tri affiné des étuis en carton, des notices en papier et des emballages totalement vides de médicaments qui doivent rejoindre le tri sélectif pour un recyclage matière.

2. LES MEDIAS AU SERVICE DES MNU

Une communication multicanale pour toucher tous les publics avec les messages clés cités ci-dessus.

LA TÉLÉVISION

La télévision est le média incontesté avec le plus grand volume de contacts et particulièrement sur la cible des plus de 50 ans (+3,5 % en 2024 vs 2023), qui sont particulièrement consommateurs de médicaments. Elle permet de sensibiliser une très large audience et d'obtenir un impact fort.

La télévision est en pleine mutation, avec une transformation des comportements dans la manière de regarder la TV. La consommation TV linéaire traditionnelle recule (-10 points en 4 ans) au profit d'une progression importante de la VOL (Vidéo On line) ou de la VOD (Vidéo à la demande) sur différents écrans. Néanmoins, la télévision représente une puissance instantanée incomparable face aux autres supports vidéo. Elle permet d'atteindre un pic d'audience 5 fois plus élevé que pour la VOL, les réseaux sociaux ou la VOD . 8 Français sur 10 (78 %) regardent quotidiennement la télévision.

La télévision est un média de couverture, permettant de sensibiliser plus particulièrement les Femmes Responsables d'Achat qui gèrent majoritairement l'armoire à pharmacie familiale. De plus, ce média étant particulièrement utilisé par les seniors, nous obtenons également de fortes retombées auprès de ces personnes, particulièrement consommatrices de médicaments.

Quatre spots (billboards) de sponsoring à la télévision ont été diffusés en hexagone et dans les DROM-COM.

Rappel : ces films très courts incitent au retour des Médicaments périmés ou Non Utilisés en pharmacie.

Tantôt une mère de famille, tantôt un jeune père, tantôt une séniore, ou les trois réunis, s'adressent aux téléspectateurs, les yeux dans les yeux, pour donner leur témoignage d'acteurs écocitoyens et les raisons pour lesquelles ils ont choisi de s'engager.

Voix off de la version avec les 3 acteurs réunis reprenant l'ensemble des messages des 3 autres spots :

« Je trie et je rapporte mes médicaments non utilisés en pharmacie ; Je participe à la protection de l'environnement ; pour mieux protéger mes petits-enfants, je rapporte mes médicaments non utilisés en pharmacie ».

Tout au long de l'année, des campagnes de sponsoring TV se sont déroulées pour qu'elles restent dans l'esprit de tous.

Pour revoir nos billboards, scannez ce QR code :

Spots TV

En hexagone

Nombre de contacts	Du 1er janvier au 9 février (6 semaines)	Du 5 mai au 14 juillet (9 semaines)	Du 18 octobre au 29 novembre (6 semaines)
Femme avec enfants - 15 ans	23 millions	28 millions	27 millions
+ de 50 ans	143 millions	135 millions	304 millions

LA RADIO

En appui de nos campagnes TV de parrainage, Cyclamed a complété son choix de médias en s'appuyant sur les radios et a choisi d'inaugurer des chroniques radio.

Du 26 janvier au 3 mars, campagne radio sous forme de 3 chroniques pédagogiques d'1 minute chacune intitulées « Tout savoir sur… » avec trois témoignages :

- Le président de Cyclamed, qui présente les objectifs de l'éco-organisme et invite les auditeurs à adopter les bonnes pratiques afin de préserver l'environnement
- Un pharmacien pour informer que toutes les pharmacies collectent les MNU et que le tri préalable pour bien identifier les médicaments et effectuer la séparation des étuis en carton et emballages vides doit se faire à la maison
- Une patiente qui témoigne des bénéfices de ce geste afin d'éviter les risques d'accidents pour ses enfants en bas âge. Un message de preuve pour faire adopter les bonnes pratiques à toute l'audience radiophonique.

Cette campagne s'est adressée aux Français âgés de 25 ans et plus. Les chroniques ont été diffusées en emplacement premium (hors tout tunnel publicitaire avec un contenu éditorial et réalisé avec la voix antenne) sur : RTL, Fun Radio, RTL2, RMC Info, NRJ et les 128 stations de radios locales implantées sur l'ensemble du territoire.

Cette campagne a généré :

- 8,7 millions de contacts auprès des femmes responsables d'achat avec enfants de -15 ans
- 26 millions de contacts auprès des + 50 ans.

Un post-test réalisé par Opinion Way, auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 446 personnes a permis de mettre en évidence l'intérêt d'un tel dispositif

- 87 % jugent la collecte des MNU « importante »
- 76 % trouvent que la collecte de MNU pour l'environnement est « très » importante
- 83 % des auditeurs déclarent être prêts à apporter leurs MNU en pharmacie

Cette campagne a remporté le prix d'OR dans la catégorie **« meilleure campagne audio solidaire d'utilité publique »** lors des Cas d'Or Digital Audio 2024 le 18 décembre 2024. Ce prix honore nos partenaires d'OPS Partners et l'agence Heroiks pour leur créativité et leur accompagnement.

3. LA NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE

CYCLAMED

TRIER, APPORTER, PRÉSERVER

Début 2024, l'éco-organisme a fait peau neuve avec son nouveau logo et sa nouvelle signature. Ce changement, après 30 ans d'existence de l'association, s'inscrit dans sa volonté permanente de renforcer son impact et moderniser son image.

Ce nouveau logo apporte une très bonne reconnaissance et un renforcement de notre visibilité parmi d'autres identités. Le graphisme qui contient Cyclamed représente une gélule, une forme médicamenteuse reconnaissable facilement. La croix pharmaceutique verte, scelle le lien entre tous les acteurs de la chaine du médicament : industriels fabricants, grossistes-répartiteurs et bien sûr les officinaux qui sont les acteurs clés de la récupération des MNU.

Les trois mots clés de la signature : **TRIER, APPORTER, PRÉSERVER** permettent d'affirmer nos trois missions :

1. **TRIER**
Inciter les citoyens à faire un bon tri (que des MNU, rien que des MNU sans les emballages vides et les étuis)

2. **APPORTER**
Apporter les MNU au sein des 20 000 points de collecte que sont les officines de pharmacie

3. **PRÉSERVER**
Participer à la préservation de notre environnement et de notre santé, grâce à un circuit de prise en charge sécurisé.

Tous nos supports de communication ont été revus grâce à la nouvelle charte graphique de Cyclamed. Ils sont destinés à la patientèle et à l'ensemble des équipes officinales.

Ils permettent d'aider à sensibiliser nos concitoyens au tri et au retour des Médicaments périmés ou Non Utilisés (MNU) et de gérer, en interne, la bonne tenue des réceptacles de collecte Cyclamed (cartons).

Tous les supports sont téléchargeables sur le site Internet : www.cyclamed.org

Ils ont également été mis à disposition et envoyés aux pharmacies volontaires par le CESPHARM / CNOP (cf : partie partenariats)

Affiches destinées à la patientèle

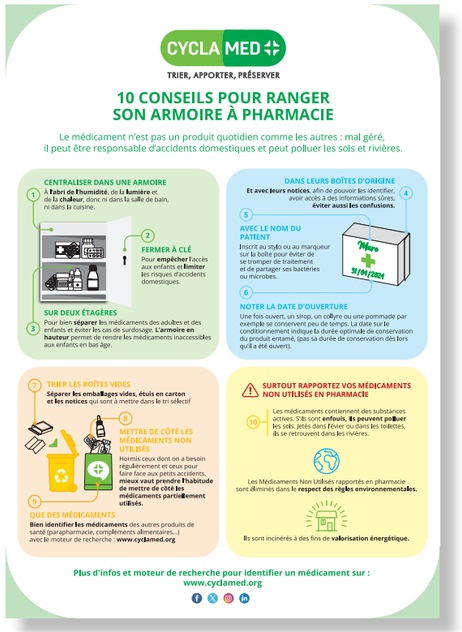

Affiche Charte Qualité Sécurité

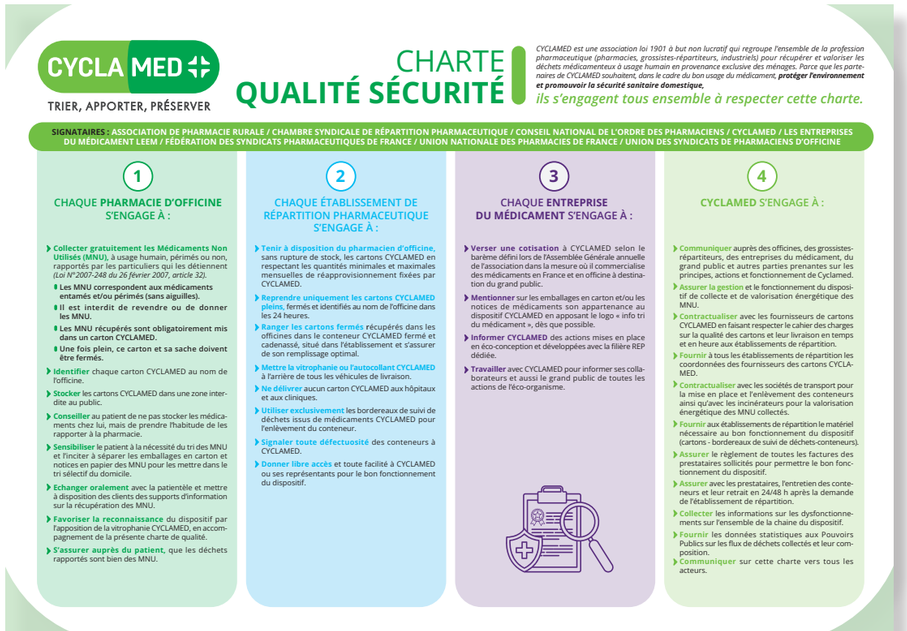

Affiches pour l'équipe officinale (usage interne)

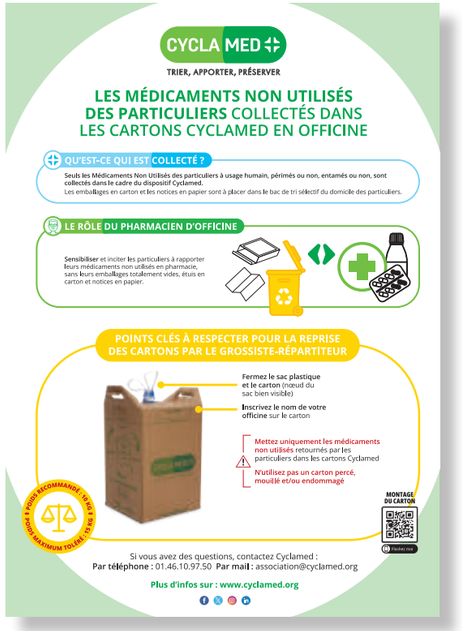

Affiche collectivités locales et déchèteries

Cette affiche destinée aux collectivités locales, déchèteries, milieux de santé est destinée au grand public pour communiquer des informations claires sur le tri des produits de santé :

D'autres supports ont été réalisés pour les grossistes-répartiteurs (dossier technique, Fiche d'Anomalie Qualité, guide d'utilisation du compacteur, autocollant pour véhicules, affiche pour le remplissage du conteneur-benne) ...

Les supports destinés aux équipes officinales ont été adressés avec un courrier d'accompagnement explicatif à l'ensemble des pharmacies (hexagone et DROM-COM) par l'intermédiaire des grossistes-répartiteurs en décembre pour une diffusion dans les officines en janvier 2025.

4. LE DIGITAL

LE SITE INTERNET **www.cyclamed.org**

Il s'adresse au grand public et aux différents publics de notre éco-système. Il comporte un espace dédié professionnel pour les pharmaciens d'officine, les grossistes-répartiteurs et les entreprises du médicament. De même, un espace est dédié aux collectivités locales / associations / scolaires et bien sûr un espace presse qui recense tous les contenus rédactionnels et visuels pour les journalistes.

Pour la seconde année consécutive, la page d'accueil n'est plus celle qui est la plus visitée, mais celle qui est pratique pour les internautes : « Comment trier ». Les trois articles publiés chaque mois font que ce sont dorénavant les principaux vecteurs du trafic sur notre site. En effet, la régularité, la fréquence de nos actualités et le fruit du travail réalisé sur nos réseaux sociaux transforment notre site en un véritable média avec toute sa légitimité.

Chiffres clefs du site internet en 2024

161 895
visites sur le site en 2024
(+8 % versus 2023)

1 580 674
impressions Google
(équivalent à 2023)
= nombre de fois où le site est apparu dans les résultats de Google.

RÉSEAUX SOCIAUX

Les comptes des 4 réseaux sociaux poursuivent leur progression et un taux d'engagement de notre-communauté digitale toujours très élevé. Nos posts génèrent systématiquement des commentaires, réactions, reposts et likes.

Le nombre de personnes rejoignant la page est lui aussi en constante progression.

2024				
Nombre d'abonnés	56 284 *(vs 52 687 en 2023)*	6 264 *(vs 6 421 en 2023)*	8 378 *(vs 4 913 en 2023)*	1 202 *(vs 922 en 2023)*
Taux d'engagement moyen	1,3 %	5,6 %	2,1 %	12,13 %
Posts publiés	138	270	88	74
Impressions	1 310 703	175 244	138 507	29 803

Diverses opérations de communication ont été menées tout au long de l'année pour animer et engager davantage notre communauté, par exemple :

- Modification de la charte graphique pour dynamiser les réseaux

- Réalisation de nouveaux bandeaux pour Facebook, X et LinkedIn

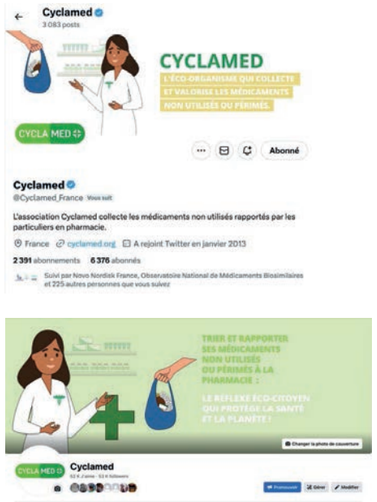

- Sur chaque réseau, valorisation des chiffres clefs du baromètre BVA sur les Français et le tri des médicaments périmés ou non utilisés avec nouvelle charte
- Nouvelles questions dans le QUIZ du site internet : pour tout savoir sur le tri des MNU

La conférence de presse annuelle du 21 juin 2024

Réalisée en présentiel et en visio à la Fabrique Générale, lieu symbolique de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) elle a généré de nombreuses retombées médiatiques

Journal Télévisé de M6 (21/6) ; TF1 (24/6) ; Dépêche AFP (21/6) ; Interview RTL (22/6 et 23/6) ; France Info (21/6) ; France Inter (21/6) ; Le Figaro (21/6) ; Notre Temps (21/6) ; Usine Nouvelle (24/6) ; de nombreux articles dans la presse quotidienne régionale comme : le Bien public (22/6) ; les DNA et l'Alsace (22/6) ; l'Est Républicain (22/6) ; La Dépêche (22/6) ; Le Progrès (22/6) ; Vosges Matin (22/6) ; le Dauphiné (22/6) ; dans la presse professionnelle : le Moniteur des pharmacies (24/6 et 28/6) ; Le Quotidien du pharmacien (21/6) ; Pharma radio (24/6) ; Prescription santé (28/6) ; Pharmacos-médias (25/6) ; Infodurable (21/6) ; Profession Recycleur (03/7).

Grâce à l'étude CISION (ex Argus de la presse), nous pouvons mesurer les impacts dans la presse écrite et internet (sans les retombées radiophoniques et télévisuelles).

Ainsi, 329 retombées médiatiques ont été recensées en 2024 (vs 283 en 2023)

- 94 articles dans la presse écrite sur 72 supports avec une diffusion de plus de 32 millions d'occasions de voir (audience des supports multipliée par le nombre de retombées). (Cela correspond à un équivalent publicitaire de plus de 140 000 €).
- 235 retombées dans la presse web (vs 122 en 2023) dans 164 supports (vs 88 supports en 2023), avec 515,27 millions d'occasions de voir (soit un équivalent publicitaire de plus de 527 000 €).

  Au total, 329 retombées, dans 236 supports avec un impact auprès de plus de 547 millions de contacts, (soit un équivalent publicitaire, hors radio et TV, de plus de 667 K€ en 2024).

B. UNE VOLONTE DE PARTENARIATS MULTIPLES

1. Avec les acteurs de la santé

a. Avec le CESPHARM / CNOP

Le Cespharm / Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens met à disposition tous nos supports de communication en les proposant dans son catalogue. Il a adressé en 2024 aux pharmacies demandeuses les anciennes et nouvelles affiches : « J'aide mon pharmacien, je trie mes MNU ».

« Je protège ma planète, je les rapporte en pharmacie »

« 10 conseils pour ranger son armoire à pharmacie »

« Sécurité des professionnels-informations importantes »

« Les cartons Cyclamed en officine »

Tout au long de l'année, le Cespharm a intégré dans ses « boucles de santé publique » nos différentes vidéos pour les proposer gratuitement en vue d'une diffusion sur les écrans des officines (format horizontal et vertical) et pour les laboratoires de biologie médicale.

8 vidéos Cyclamed ont été diffusés dans les boucles de :

- Janvier à février 2024
- Mai à juin 2024
- Septembre à octobre 2024

Elles sont systématiquement mises en avant sur la page d'accueil du site du Cespharm, dans « Tous pharmaciens » la lettre électronique du CNOP adressée à 130 000 destinataires, des publications sur leurs réseaux sociaux (LinkedIn, X et Facebook).

Tout au long de l'année, plusieurs publications dans la lettre électronique de l'Ordre et sur le site du Cespharm ont permis de relayer nos campagnes et nos actualités.

b. Avec le Groupe VYV : le premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale de France

Cyclamed et le groupe VYV qui rassemble de nombreux acteurs mutualistes et de l'économie sociale et solidaire (Chorum, Harmonie Mutuelle, MGEN, MMG, MNT, SMACL Assurances, VYV3 et le Groupe Arcade-VYV) ont mis en place dès 2022 un partenariat reposant sur de multiples actions. En 2024, quelques exemples :

- Publication d'articles sur Cyclamed ainsi que la promotion d'un serious game, sur le site groupe-vyv.fr et sur les 2 intranet du groupe Vyv
- De février à mars, les supports de communication ont été mis à jour avec notamment le nouveau logo Cyclamed dans « l'usine à contenu » mis à disposition des élus et de l'ensemble des collaborateurs
- Mobilisation lors de la « journée mondiale de la santé », le 7 avril et lors de la « journée mondiale de l'environnement », le 5 juin
- Publication d'un article sur Cyclamed dans la newsletter d'Harmonie Mutuelle du 27 juin
- Du 16 au 24 novembre, article d'actualité sur les 2 intranets du groupe et sur le site Grand public lors de la « semaine européenne de la réduction des déchets »
- Webinaire s'est déroulé le 2 décembre auprès des ambassadeurs et des adhérents du groupe Vyv en Normandie pour présenter l'ensemble du dispositif
- Webinaire, le 6 décembre, auprès des élus et salariés du groupe pour expliciter de façon pratique les enjeux et délivrer les conseils pratiques du tri

Le groupe recense 11 millions de personnes protégées, 10 000 élus locaux et militants et 46 000 collaborateurs.

2. Avec les industriels du médicament

a. Avec VIATRIS : une campagne de sensibilisation en officine sur l'importance du tri et du retour des médicaments non utilisés (MNU) en pharmacie.

Une première campagne avait été lancée pour la première fois en 2023 avec la création de différents supports print, radio, bannières. A la suite d'un post-test réalisé auprès de 200 pharmaciens, 63 % d'entre eux avaient apprécié la campagne et 65 % souhaitaient la réitérer.

L'entreprise du médicament a proposé en mars/avril pour ses 4 000 pharmacies partenaires, différents outils de communication pour accompagner les pharmaciens dans leur rôle de facilitateur et d'éducateur auprès des patients à ce geste éco-responsable.

L'opération s'est déroulée à l'occasion de la journée mondiale du recyclage.

b. Avec TEVA.

Plusieurs actions ont été menées pour accompagner les aidants dans le bon usage des médicaments. L'occasion d'inciter à la bonne prise des traitements et au tri de son armoire à pharmacie pour rapporter les MNU en officine.

Un leaflet a été adressé aux pharmacies via les groupements partenaires de Teva Santé et mis en avant sur les réseaux sociaux.

Un dossier de presse sonore a été réalisé pour mettre à disposition des radios régionales ou locales des contenus éditoriaux avec des conseils destinés aux 11 millions d'aidants. Une chronique sonore a été notamment diffusée avec une interview de Thierry Moreau-Defarges pour mettre l'accent sur l'importance du retour des MNU en pharmacie.

Une présentation du dispositif Cyclamed a été effectuée le 29 février auprès des salariés de TEVA.

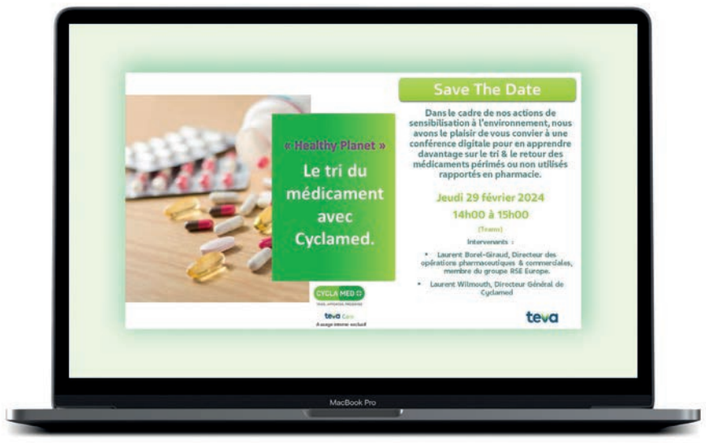

c. Avec PFIZER

Le 18 mars, lors de la journée mondiale du recyclage, une présentation de l'éco-organisme a été effectuée au siège de Pfizer à Paris pour les salariés, afin de mettre l'accent sur les enjeux de prévention des risques sanitaires et environnementaux auprès de leur entourage.

Des échanges ont permis ensuite aux collaborateurs de parfaire leurs connaissances, de façon ludique et pédagogique, en faisant le quiz Cyclamed sur des tablettes.

d. Avec UPSA

A l'occasion des semaines européennes du développement durable, les 8 et 9 octobre, en partenariat avec le laboratoire UPSA, le réseau Giropharm se mobilise auprès des patients sur l'importance du tri. Une affiche réalisée sur les bons gestes a été diffusée aux 500 pharmacies du groupement.

Le groupement avait réalisé une enquête en septembre 2023 auprès d'un panel de 4 136 clients engagés dans leur programme de fidélité :

- 72 % considèrent que l'engagement éco-responsable est un critère dans le choix de leur pharmacie
- Plus de 65 % souhaitent que leur officine communique plus sur les MNU

e. Avec THEA

Dans une démarche RSE, au siège de Théa France, à Clermont-Ferrand, le président de Cyclamed a présenté l'éco-organisme aux salariés. Un stand a permis également d'échanger ensuite avec les collaborateurs, diffuser des vidéos, inciter avec des tablettes numériques à faire le quiz Cyclamed.

3. Avec les facultés de pharmacie

De nombreuses présentations Cyclamed aux futurs pharmaciens d'officine en présentiel et/ou en visio :

- 8 février : faculté de pharmacie de Paris : « Table-ronde sur la responsabilité environnementale dans l'industrie pharmaceutique » avec Jordan Challier, collaborateur parlementaire de la Rapporteure Générale de la commission des affaires sociales du PLFSS à l'Assemblée Nationale et Laurent Wilmouth
- 23 février : des étudiants de 4ème année en filière officine à la faculté de Marseille
- 11 mars : Convention de partenariat avec la Green Team de la faculté de pharmacie Paris Saclay pour une intervention et une page dédiée sur Cyclamed dans l'édition du « Guide de l'étudiant écoresponsable 2 » distribué aux étudiants de la 1ère à la 6ème année des 24 facs de pharmacie en partenariat avec l'ANEPF (Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France)
- 13 mars : journée Développement Durable à la faculté de pharmacie Claude Bernard de Lyon et collecte de MNU avec la présence d'un pharmacien sur place
- 6 juin : Cyclamed dans le jury de thèse de Mme Romane PARRAT pour sa soutenance à l'obtention du diplôme d'état de docteur en pharmacie
- 22 juin : Cyclamed à la journée du recyclage des médicaments à l'UFR de Pharmacie de Reims
- 14 septembre : AG de l'ANEPF
- 5 novembre : faculté de pharmacie de Strasbourg
- 8 novembre : faculté de pharmacie de Montpellier

Témoignage d' Adrien DELANNOY
Ambassadeur en région Auvergne Rhône Alpes

Je suis devenu ambassadeur de Cyclamed après avoir soutenu ma thèse de pharmacie sur l'impact environnemental du médicament, de sa production jusqu'à la gestion des déchets médicamenteux. Laurent Wilmouth, membre de mon jury de thèse, a joué un rôle clé dans la création du programme des ambassadeurs de Cyclamed en 2024, ce qui m'a permis de m'engager pleinement dans cette mission.

Le rôle d'ambassadeur consiste à être le relais de Cyclamed dans sa région. Pour ma part, j'interviens en Auvergne-Rhône-Alpes. Mon objectif principal est de sensibiliser mes futurs confrères et consoeurs, étudiants en pharmacie, à la collecte de qualité des Médicaments Non Utilisés (MNU) en pharmacie et à leur valorisation. Cette mission passe par des interventions dans des événements en lien avec la santé et l'écologie, mais aussi par des présentations en faculté.

Au cours de l'année, j'ai eu l'opportunité de prendre la parole à plusieurs occasions marquantes : lors des journées du développement durable organisées dans les facultés de pharmacie de Lyon, Clermont-Ferrand et Grenoble. Autant d'occasions d'échanger avec de nombreux étudiants et enseignants sur la gestion des MNU et les bonnes pratiques à adopter en officine. L'accueil a été très positif et j'ai été surpris par l'intérêt grandissant des étudiants pour ces enjeux de responsabilité sociétale et environnementale (RSE). En effet, il y a dix ans quand j'étais étudiant, ces préoccupations étaient bien moins présentes dans le milieu de la pharmacie.

Ces initiatives ont également permis d'organiser des collectes de Médicaments Non Utilisés (MNU) au sein des facultés, placées sous responsabilité pharmaceutique bien sûr. Cela offrait aussi aux étudiants l'opportunité de se mettre à la place des patients pour bien identifier un médicament des autres produits de santé et de mieux faire comprendre les différents types de médicaments, sans les étuis en carton et notices, qui sont à rapporter en pharmacie dans le dispositif Cyclamed.

4. Avec de nombreuses collectivités locales

a. Cyclamed aux 18èmes Assises Nationales des Déchets à Nantes (3 octobre 2024)

Un pitch en salle plénière pour retracer l'histoire de Cyclamed et son particularisme avec ses 30 ans d'expérience dans la récupération des MNU en officine. Laurent Wilmouth, Directeur général de Cyclamed, a mis l'accent sur la traçabilité et l'optimisation de l'impact environnemental avec la mise en place de compacteurs depuis 2 ans pour optimiser le bilan carbone.

Intervention de la Ministre de la Transition Écologique Agnès Pannier-Runacher

Intervention du Directeur Général de Cyclamed Laurent Wilmouth

Témoignage de Thierry Meunier
Président des Assises Nationales des Déchets.

En 2024, nos associations Cyclamed et Assises Nationales des Déchets ont poursuivi leurs échanges et renforcé leur coopération. Notre congrès du 3 octobre 2024 s'est tenu à Nantes, avec le soutien de nombreuses parties prenantes dont certains éco-organismes tels que Cyclamed. Le thème, « Plus loin que nos déchets », a permis de nous projeter avec attention dans les situations comme dans les attentes des générations montantes. Ce fut au travers des évolutions de la loi AGEC, de l'appréciation plus objective de l'impact des filières de prise en charge et de traitement des déchets ou du caractère de plus en plus prégnant du « High Tech ». Dans ce contexte, il restait fondamental de maintenir, d'actualiser et d'amplifier aussi les messages plus classiques. C'est la raison pour laquelle les représentants de Cyclamed ont trouvé l'opportunité d'intervenir, en salle plénière et y compris auprès des médias qui suivent le congrès. L'occasion de porter une nouvelle fois l'éclairage sur l'impérieuse nécessité d'orienter les Médicaments Non Utilisés (MNU) des ménages vers la pharmacie. C'est la bonne filière, toujours plus sécurisée qui assure, sous la responsabilité pharmaceutique, la collecte et une traçabilité optimale comme de quelques innovations.

b. Avec l'association RUDOLOGIA

Participation aux rencontres territoriales sur les filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) avec 12 éco-organismes sous forme de plusieurs ateliers, en petits groupes.

- 28 mars à Dijon
- 11 juin à Vannes
- 2 juillet à Tours
- 1er octobre à Clermont-Ferrand

c. Exposition « Re-Cyclages »

Exposition de photos présentée au Mans (à la Fabrique) du 9 novembre au 7 décembre 2024 avec 3 autres éco-organismes : Corepile, EcoDDS et Refashion.

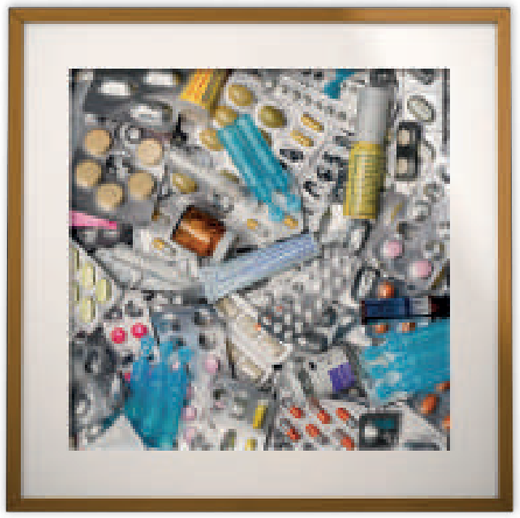

Médicaments Non Utilisés (MNU)
des ménages rapportés chez le pharmacien

5. Avec les autorités

Pour la 3ème année consécutive, Cyclamed a participé à la campagne inter-filières sur la signalétique de l'info-tri prévue par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire. L'objectif est de permettre à chacun de mieux trier ses produits du quotidien, dont les médicaments, grâce à des consignes claires.

Cette campagne est organisée par le Ministère de la Transition Ecologique, l'Ademe associant 19 éco-organismes (Adelphe, Aper, Batribox, Citéo, Corepile, Cyclamed, Cyclevia, Dastri, Eco DDS, Ecologic, Ecomaison, Ecominéro, Ecosystem, Léko, Pyréo, Refashion, Soren, Valdelia et Valobat) et Abott.

En 2024, la cible est grand public (10-80 ans) en état de trier et en segmentant la cible pour atteindre également les 10-15 ans.

Période de la campagne :

- Du 9 septembre au 13 novembre 2024
  Nouveauté du jeu Tri'athlon (Fortnite) du 6 novembre au 9 novembre 2025.

Un dispositif varié avec :

- Des spots TV et en Video On Line du 9 au 29 septembre
- Deux chroniques audio diffusées du 16 septembre au 13 octobre
- Des annonces dans la presse magazine du 9 septembre au 28 octobre
- Dans les DROM-COM en TV et VOL du 9 septembre au 20 octobre

La nouveauté cette année réside essentiellement dans l'expérience de gaming pour toucher les jeunes et les inciter à trier l'ensemble des produits du quotidien.

Réalisation d'une map sur Fortnite, le jeu en ligne avec la plus grande communauté au monde. Un jeu dédié a été réalisé dans une ville dans laquelle les habitants ont arrêté tout tri et dans laquelle le joueur va accomplir un rôle essentiel. Un parcours pédagogique dans un univers immersif.

Cette opération menée du 6 novembre 2024 au 9 février 2025 a remporté de bons résultats avec ses 61 253 joueurs. Il a retenu l'attention des joueurs avec un temps moyen passé de 43 minutes, ce qui représente près de 44 000 heures de jeu.

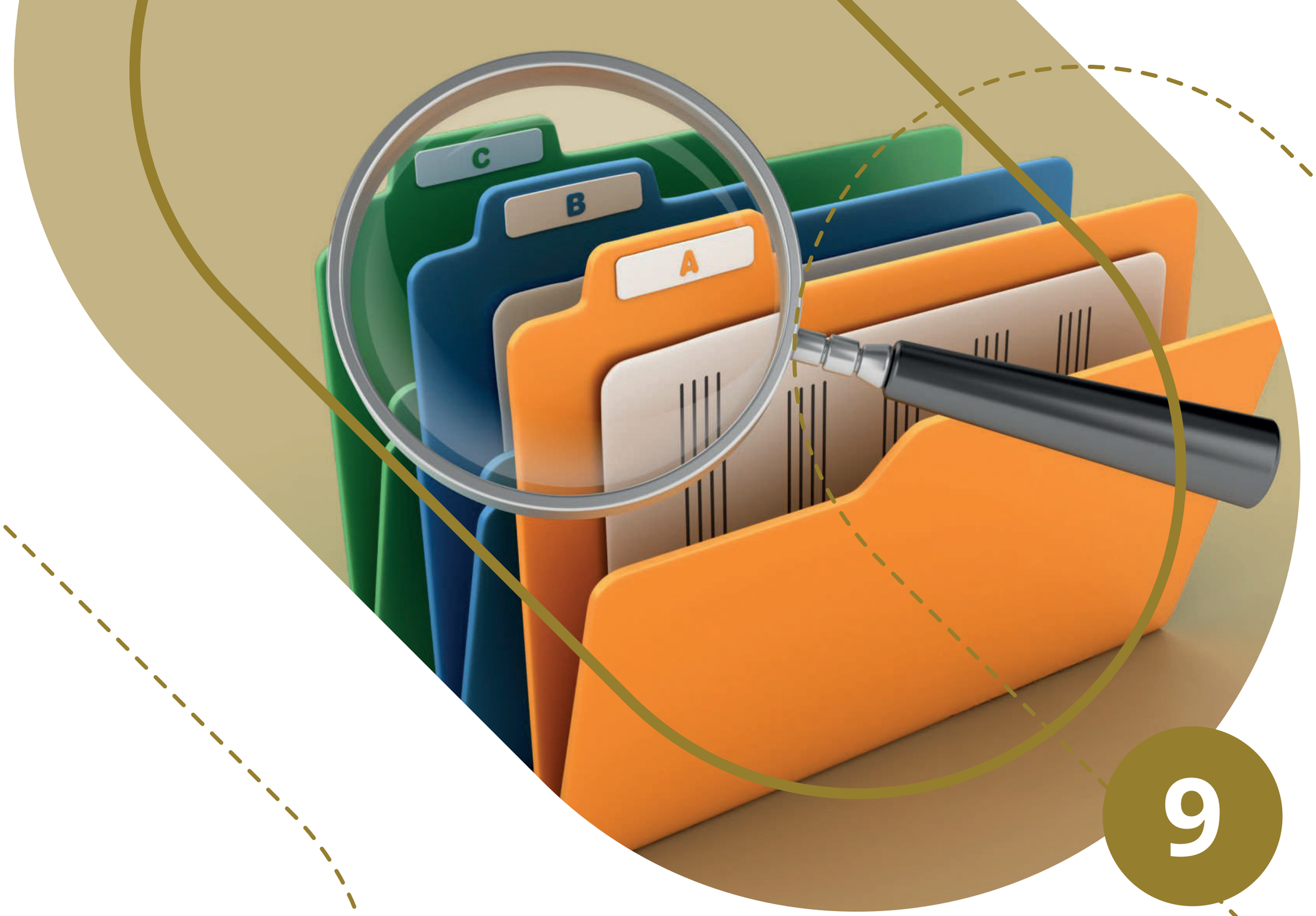

9

ANNEXES

9 ANNEXES

A. TEXTES RÉGLEMENTAIRES

En France, l'article L. 541-10 du code de l'environnement définit le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Les filières à REP sont des dispositifs d'organisation de la prévention et de la gestion de déchets qui concernent certains types de produits. Les producteurs choisissent généralement de s'organiser collectivement pour assurer ces obligations dans le cadre d'éco-organismes à but non lucratif, agréés par les pouvoirs publics.

1.

OBLIGATION DE LA COLLECTE DES MNU PAR LES PHARMACIENS D'OFFICINE

L'article 32 de la loi n°2007-248, parue au Journal Officiel du 27 février 2007, impose aux officines de pharmacie de collecter gratuitement les MNU, dans leurs conditionnements, périmés ou non, rapportés par les particuliers.

2.

OBLIGATION DE PRISE EN CHARGE DES MNU POUR LES LABORATOIRES

Tout laboratoire pharmaceutique qui exploite des médicaments à usage humain auprès des ménages doit pourvoir ou contribuer à la prise en charge des MNU (décret n°2009-718 du 17 juin 2009, paru au Journal Officiel le 19 juin 2009).

3.

AGRÉMENT DE CYCLAMED

Le Ministère de la Transition Ecologique a renouvelé l'agrément de Cyclamed par l'arrêté du 22 décembre 2021, publié au JO du 31 décembre 2021. Cet agrément valable pour une durée de 6 ans, est effectif du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2027.

4.

NOMINATION DU CENSEUR D'ETAT

Conformément à l'article L.541-10 du Code de l'Environnement et par décision du 27 mai 2011, un Censeur d'État est nommé auprès de l'association Cyclamed.

B. LABORATOIRES ADHÉRENTS EN 2024

ABACUS MEDICINE A/S	CODEXIAL
ABBVIE SAS	COOPER
ACCORD HEALTHCARE FRANCE	CREAPHARM INDUSTRY
ADVICENNE SA	CRINEX SA
AGUETTANT	CRISTERS
AIMMUNE THERAPEUTICS IRELAND LTD	CSL BEHRING SA
ALBIREO PHARMA AB	DAIICHI SANKYO FRANCE
ALEXION PHARMA FRANCE	DB PHARMA
ALFASIGMA	DECIPHERA PHARMACEUTICALS (NETHERLANDS) B.V.
ALK	DELBERT
ALLIANCE PHARMA FRANCE SAS	DESMA PHARMA
ALLOGA FRANCE	DIETETIQUE ET SANTE SAS
ALMIRALL SAS	DOMES PHARMA FR
ALMUS FRANCE	DR.FALK PHARMA SAS
ALTER	DSM-FIRMENICH HOUDAN SAS
AMARIN PHARMACEUTICALS IRELAND LIMITED	EFFIK
AMGEN SAS	EG LABO - EUROGENERICS
AMICUS THERAPEUTICS SAS	EISAI SAS
ANGELINI PHARMA FRANCE	ELERTE
ARGENX FRANCE	ESTEVE PHARMACEUTICALS SAS
ARKOPHARMA	ETHYX PHARMACEUTICALS
ARROW GENERIQUES SAS	EUMEDICA SA
ASCENDIS PHARMA FRANCE	EURODEP PHARMA
ASPEN FRANCE	EUROPHTA
ASTELLAS PHARMA	EVER PHARMA FRANCE
ASTRAZENECA	EXELTIS SANTE
B. BRAUN MEDICAL	EXPANSCIENCE
BAILLEUL	FERRING SAS
BAXTER SAS	FIDIA
BAYER HEALTHCARE SAS	FORTE PHARMA
BEIGENE FRANCE	FRESENIUS KABI FRANCE
BESINS HEALTHCARE FRANCE	G.L. PHARMA FRANCE
BIAL PORTELA & CA	GALAPAGOS
BIOCODEX	GALDERMA INTERNATIONAL
BIOGARAN SAS	GE HEALTHCARE SAS
BIOGEN FRANCE	GEDEON RICHTER FRANCE
BIOLUZ SA SCOP	GEN.ORPH
BIOMARIN INTERNATIONAL LIMITED	GIFRER BARBEZAT SAS
BIOPROJET PHARMA	GILBERT
BIOSE INDUSTRIE	GILEAD SCIENCES SAS
BLUEFISH PHARMACEUTICALS AB	GIPHAR
BLUEPRINT MEDICINES SAS	GLENWOOD GMBH PARMAZEUTISCHE ERZEUGNISSE
BOEHRINGER INGELHEIM FRANCE SAS	GRIFOLS FRANCE
BOIRON	GRIMBERG S.A.
BRACCO IMAGING FRANCE	GUERBET
BRISTOL-MYERS SQUIBB	H.A.C. PHARMA
BROTHIER	H2 PHARMA
C.C.D.	HALEON FRANCE
CARELIDE	HOMEOPATHIE ROCAL SA
CELLTRION HEALTHCARE FRANCE	HOMME DE FER
CEMAG CARE	HORUS PHARMA
CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES	HRA PHARMA RARE DISEASES
CEVIDRA	IBSA PHARMA
CHAIX ET DU MARAIS LAVOISIER	IDORSIA PHARMACEUTICALS FRANCE SAS
CHAUVIN SAS	IMAXIO
CHEPLAPHARM FRANCE	IMMEDICA PHARMA AB
CHIESI S.A.S	INCYTE BIOSCIENCES FRANCE
CHUGAI PHARMA FRANCE	INDIVIOR FRANCE SAS
CLINIGEN HEALTHCARE FRANCE	INFECTOPHARM FRANCE

INNOTECH INTERNATIONAL SAS	ORPHELIA PHARMA
INRESA	OTSUKA PHARMACEUTICAL FRANCE
IPHYM SAS	P&G HEALTH FRANCE SAS
IPSEN CONSUMER HEALTHCARE	PANPHARMA
IPSEN PHARMA SAS	PFIZER
JANSSEN CILAG	PHARMA DEVELOPPEMENT SAS
JAZZ PHARMACEUTICALS FRANCE	PHARMA LAB SAS
JOHNSON & JOHNSON SANTE BEAUTE FRANCE	PHARMACIE CENTRALE DES ARMEES
JOLLY JATEL	PHARMASTRA
JUVISE PHARMACEUTICALS	PIERRE FABRE MEDICAMENT
KREUSSLER & CO	PIONNEAU
KRKA FRANCE	PROVEPHARM
KYOWA KIRIN INTERNATIONAL NEWCO FRANCE	R&D PHARMA
KYOWA KIRIN PHARMA	RECKITT BENCKISER HEALTHCARE
LA TISANE PROVENCALE	RHYTM PHARMACEUTICALS NETHERLANCDS BV
LABCATAL	ROCHE SAS
LABORATOIRE BAILLY-CREAT	S E R P
LABORATOIRE DES GRANIONS	SANDOZ
LABORATOIRE GLAXOSMITHKLINE	SANOFI PASTEUR EUROPE
LABORATOIRE MOC	SANOFI-WINTHROP INDUSTRIE
LABORATOIRE PERRIGO FRANCE	SANTEN SAS
LABORATOIRE RENAUDIN	SCIENCEX
LABORATOIRE X.O.	SEAGEN FRANCE SAS
LABORATOIRES ALCON	SEPTODONT SAS
LABORATOIRES BOUCHARA - RECORDATI SAS	SERB SAS
LABORATOIRES ETHYPHARM	SIFI FRANCE
LABORATOIRES URGO HEALTHCARE	SOFIBEL
LEHNING S.A.S.	STALLERGENES SAS
LEO PHARMA SA	STEMLINE BV
LES LABORATOIRES GRUNENTHAL	STRAGEN FRANCE
LES LABORATOIRES SERVIER	SUBSTIPHARM
LEURQUIN MEDIOLANUM	SUN PHARMA FRANCE
LFB BIOMEDICAMENTS	SUNSTAR FRANCE
LILLY FRANCE SAS	SWEDISH ORPHAN BIOVITRUM
LIPOMED GMBH	SYLVEOS
LUNDBECK	TAIHO PHARMA NETHERLANDS BV
MAJORELLE	TAKEDA FRANCE SAS
MAYOLY-SPINDLER	TECHNI-PHARMA
MEDAC	TEOFARMA S.R.L.
MEDIPHA SANTE	TEVA SANTE
MEDISOL	THEA PHARMA SAS
MEDYNEX	THERABEL LUCIEN PHARMA
MELISANA PHARMA FRANCE SAS	THERAMEX FRANCE
MENARINI FRANCE	THERAVIA
MERCK SERONO	TILLOTTS PHARMA FRANCE
MIRUM PHARMACEUTICALS INTERNATONAL BV	TMC PHARMA LIMITED
MOLNLYCKE HEALT.	UCB PHARMA SA
MSD FRANCE	U-LABS
MUNDIPHARMA	UPSA SAS
NEURAXPHARM	VENIPHARM
NEXMED PHARMA	VERTEX PHARMACEUTICALS FRANCE SAS
NORDIC PHARMA SAS	VIATRIS SANTE
NORGINE SAS	VIFOR FRANCE
NOVARTIS PHARMA SAS	VIIV HEALTHCARE
NOVO NORDISK	WELEDA SA
OPELLA HEALTHCARE FRANCE SAS	ZAMBON FRANCE SA
ORGANON FRANCE	ZENTIVA FRANCE SAS
ORION PHARMA	ZYDUS FRANCE SAS

C. GROSSITES-RÉPARTITEURS EN 2024

AUVERGNE RHONE ALPES
OCP MONTLUCON
PHOENIX YZEURE
CERP CEBEZAT
AH CLERMONT FD
OCP CLERMONT FD
PHOENIX CLERMONT FD
OCP VALENCE
CERP VALENCE
CERP MONTELIMAR
OCP ECHIROLLES
CERP VERPILLIERE
CERP ST EGREVE
OCP ST ETIENNE
PHOENIX GRAND CROIX
AH MONTAGNY
OCP VAUX EN VELIN
CERP IRIGNY
AREDIS JONAGE
CERP GENAS
CERP ANNECY
AH ANNEMASSE
OCP SEYNOD C23
PHOENIX CHASSIEU

BOURGOGNE FRANCHE COMTE
OCP QUETIGNY
CERP ST APOLLINAIRE
AH LONGVIC
OCP NEVERS
CERP MACON
CERP CHALON SAONE
CERP SENS
PHOENIX AUXERRE
SOGIPHAR OUGES
CERP BESANCON
OCP AUDINCOURT
CERP LONS LE SAUNIER
CERP BAVILLIERS

BRETAGNE
CERP BA ST BRIEUC
CERP BA DINAN
CERP QUIMPER
CERP BA BREST
AH LE RELECQ
CERP BA MORLAIX
OCP CHANTEPIE
CERP BA ST GREGOIRE
AH VERN SUR SEICHE
CERP VANNES
CERP LORIENT
OCP CARHAIX

CENTRE VAL DE LOIRE
AH ST GERMAIN PUY
OCP BAULE
CERP BA CHATEAUROUX
AH NOGENT LE PHAYE
AH DEOLS
AH SORIGNY
CERP JOUE LES TOURS
PHOENIX LA CHAUSSEE
OCP BLOIS

CORSE
AH BASTIA
AH AJACCIO

GRAND EST
AH CHARLEVILLE
PHOENIX REIMS
AH ST MEMMIE
OCP WITRY LES REIMS
CERP ST MARTIN PRE
PHOENIX STE SAVINE
OCP ILLKIRCH
CERP SHILTIGHEIM
AH STRASBOURG
CERP COLMAR
CERP ILLZACH
AH RICHWILLER
PHOENIX VANDOEUVRE
OCP ATTON
AH PONT A MOUSSON
CERP PONT A MOUSSON
PHOENIX TREMERY
CERP METZ

HAUTS DE FRANCE
AH LILLE
PHOENIX WAMBRECHIES
CERP MAUBEUGE
OCP VILLENEUVE ASCQ
CERP VILLENEUVE ASCQ
CERP ST LEONARD
OCP BOULOGNE MER
CERP LIEVIN
CERP ST QUENTIN
OCP PERONNE
CERP LAIGNEVILLE
AH AMIENS
GIPHAR GRANDVILLIERS
CERP ABBEVILLE

ILE-DE-FRANCE
OCP ST OUEN
PHOENIX LES MUREAUX
CERP CONFLANS
AH DRANCY
OCP CRETEIL
CERP LE PLESSIS ROB
CERP MEAUX
OCP VAUX LE PENIL
AH LONGJUMEAU
PHOENIX CRETEIL

NORMANDIE
CERP VERNEUIL AVRE
OCP BOURG ACHARD
CERP LE HAVRE
CERP ST ETIENNE ROUV
AH OISSEL
CERP HEROUVILLE
OCP HEROUVILLE
CERP ST LO
AH HEROUVILLE

NOUVELLE AQUITAINE
AH ST VIANCE
OCP ST PARDOUX
AH LIMOGES
CERP LIMOGES
OCP GRADIGNAN
CERP PESSAC
AH BRUGES
SAGITTA PENNE AG
PHOENIX BILLERE
OCP ST MARTIN SEIGN
AH MARSAC ISLE
AH BAYONNE
CERP BIRON
CERP AGEN
AH AGEN LE PASSAGE
CERP BA SOYAUX
OCP SAINTES
CERP BA SAINTES
CERP BA ST SYMPHO
PHOENIX ST SYMPHO
PHOENIX CHATELLERAUL

OCCITANIE
CERP RODEZ
AH RODEZ
OCP TOULOUSE
AH BALMA
CERP BALMA
PHOENIX ST ALBAN
OCP TARBES
CERP NIMES
CERP MONTPELLIER
OCP MONTPELLIER
CERP VILLENEUVE BEZ
AH BEZIERS
AH PERPIGNAN
SOGIPHAR CASTELNAU
CERT ST ESTEVE

P.A.C.A.
CERP MANDELIEU
AH ST LAURENT VAR
OCP ST LAURENT VAR
AH MARSEILLE
OCP MARSEILLE
CERP AUBAGNE
CERP VENELLES
PHOENIX TOULON
OCP TOULON
CERP LA VALETTE VAR
AH LE PONTET
CERP LE PONTET
CPM
EPSILON PLAN ORGON

PAYS DE LOIRE
OCP VERTOU
CERP LES SORINIERES
AH LES SORINIERES
PHOENIX ST AIGNAN
OCP DURTAL
CERP CHOLET
AH ANGERS
CERP BA AIZENAY
AH LE MANS
CERP BA FERTE BERNAR
CERP BA TRELAZE
SOGIPHAR ST LEGER

GUADELOUPE
SOPHARMA
GPG
UBIPHARM

MAYOTTE
COPHARMAY
UBIPHARM

SAINT MARTIN
LABOREX

MARTINIQUE
SOPHARMA
UBIPHARM

GUYANE
SOPHARMA
UBIPHARM

LA RÉUNION
CERP-SIPR
PHARMAR
SOREDIP

D. LISTE DES UVE 2024

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
TREDI ST VULBAS UVEDD
LUCANE BAYET UVEND
TREDI SALAISE SANNE UVEDD
RONAVAL BOURGOIN JALLIEU UVEND
SARPI LA TALAUDIERE / SOLOMAT FOS
VERNEA CLERMONT FERRAND TDI
LYON METROPOLE LYON UVEND
SYTRAIVAL VILLEFRANCHE SAO UVEND

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
GRAND DIJON DIJON UVEND
VALINEA ENERGI MONTBELIARD UVEND
SYDOM LONS LE SAUNIER TDI
JURALIA LONS LE SAUNIER UVEND
SONIRVAL ENERG FOURCHAMBAULT UVEND
VALEST SENS UVEND
SERTRID BOUROGNE UVEND

BRETAGNE
DEWEN TADEN UVEND
SIRCOB CARHAIX PLOUGUER UVEND
GEVAL BRIEC UVEND B
SOTRAVAL-SPL BREST UVEND

CENTRE-VAL DE LOIRE
CHARTRES VALO MAINVILLIERS UVEND
TRISALID SARAN UVEND
VALAUBIA CHAPELLE ST LUC UVEND

GRAND EST
REMIVAL REIMS UVEND
AUREADE LA VEUVE UVEND
VAL ERGIE LUDRES UVEND
SENERVAL STRASBOURG UVEND
SUEZ RVEN SAUSHEIM UVEND
SCCU COLMAR UVEND

HAUTS-DE-FRANCE
VALNOR LABEUVRIERE UVEND

ÎLE-DE-FRANCE
SOMOVAL MONTHYON UVEND
GENERIS VAUX LE PENIL UVEND
HELYSEO CS POISSY UVEND AZALYS
SIOM VILLEJUST UVEND
VALO MARNE CRETEIL UVEND

NORMANDIE
SMEDAR LE GRAND QUEVILLY UVEND
VALENSEINE GRAND QUEVILLY
OREADE ST JEAN DE FOLLEVILLE

NOUVELLE-AQUITAINE
SOVAL NORD ECHILLAIS UVEND
CNIM ST PANTALEON LARCHE UVEND
VALBOM BEGLES UVEND
VALBOM CENON UVEND
SIVOM PONTENX LES FORGES UVEND
SOGAD LE PASSAGE UVEND
GPCU POITIERS TRSFT
STVL LIMOGES UVEND

OCCITANIE
EVOLIA NIMES UVEND
EVG NIMES UVEND
SETMI TOULOUSE UVEND
OCTAV LUNEL VIEL UVEND
PAPREC ENERGIE 66 CALCE UVEND
MO'UVE MONTAUBAN UVEND

PAYS DE LA LOIRE
AEC2034 COUERON UVEND
SAVED LASSE UVEND
SYNERVAL LE MANS UVEND

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
ARIANEO NICE UVEND
SPUR ENVIRONNEMENT ROGNAC TRSFTD
EVERE FOS SUR MER UVEND
ZEPHIRE TOULON UVEND

E. GLOSSAIRE

ACORPE : Assistance Conseil Organisation et Réalisation de Projets en Environnement (Guyane)
ADEME : Agence de la Transition Ecologique
AFD : Fédération Française des Diabétiques
AG : Assemblée Générale
AH : Alliance Healthcare
AMM : Autorisation de Mise sur le Marché
ANSM : Agence nationale de sécurité du Médicament et des produits de santé
ANEPF : Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France
APR : Association de Pharmacie Rurale
ARS : Agence Régionale de Santé
BPD : Bonnes Pratiques de Distribution
BSD : Bordereau de Suivi des Déchets
BVA : Institut d'études et de conseil (BVA Xsight)
BVT : Bureau de Vérifications Techniques. Bureau d'études
CA : Conseil d'Administration
CAC : Commissaire Aux Comptes
CACL : Communautés d'Agglomérations du Centre Littoral de Guyane
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CACEM : Communauté Agglomération Centre Martinique
CAGSC : Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe
CANBT : Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CCDS : Communauté de Communes de Desvres-Samer
CCIG : Chambre de Commerce et d'Industrie de Guyane
CCMG : Communauté de Communes de Marie-Galante
CCOG : Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais
CCDS : Communautés de Communes des Savanes (Guyane)
CDD : Contrat à Durée Déterminée
CERP : Coopérative d'Exploitation et de Répartition Pharmaceutique
CERP RRM : CERP Rhin Rhône Méditerranée
CESPHARM : Comité d'Education Sanitaire et sociale de la Pharmacie Française
CFA : Centre de Formation des Apprentis
CFAPAG : Centre de Formation d'Apprentis Polyvalent de l'Académie de Guadeloupe
CIFREP : Commission Interfilières de Responsabilité Elargie des Producteurs
CINOR : Territoire du Nord de la Réunion
CMAG : Chambre des Métiers de Guyane
COM : Collectivité d'Outre-Mer
CNOP : Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens
COPIL : Comité de Pilotage
CPP : Comité des Parties Prenantes
CR : Conseil Régional
CROP : Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens
CTG : Collectivité Territoriale de Guyane
CSA : (Consumer Science & Analytics). Institut d'études marketing et d'opinion
CSRP : Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique
DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DASTRI : éco-organisme pour les DASRI des patients en auto-traitement
DAU : Délivrance À l'Unité
DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DGPR : Direction Générale de la Prévention des Risques, rattachée au Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
DGTM : Direction Générale des Territoires de la Mer
DIM : Déchets Issus du Médicament
DPO : Délégué à la Protection des Données
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DROM : Départements-Régions d'Outre-Mer
DSU : Dotation de Solidarité Urbaine
DUER : Document Unique d'Évaluation des Risques
EC : Expert-comptable
EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EO : Éco-organisme
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPI : Équipement de Protection Individuelle
FNADE : Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement
FSPF : Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France
FAQ : Fiche d'Anomalie Qualité
GIP : Groupement d'Intérêt Public
GERS : Groupement pour l'Elaboration et la Réalisation de Statistiques
GIP : Groupement d'Intérêt Public
GRP : (Gross Rating Point) Nombre moyen de contacts obtenus sur 100 individus de la cible visée.
IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers
INERIS : Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques
ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
JO : Journal Officiel
LEEM : Les Entreprises du Médicament
MAIMOSINE : Maison de la Modélisation et de la Simulation de l'Université et du Monde Socio-économique – structure de recherche à l'université de Grenoble Alpes
MILCEM : Mission Locale du Centre de la Martinique
MNU : Médicaments Non Utilisés
MTE : Ministère Transition Ecologique
OCP : Office Commercial Pharmaceutique
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
ORDIF : Observatoire Régional des Déchets d'Île de France
PAV : Point d'Apport Volontaire
PCA : Plan de Continuité d'Activité
PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur
PDA : Préparation de Dose à Administrer
PMI : Protection Maternelle et Infantile
PRPGD : Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
PUI : Pharmacie à Usage Intérieur
RÉCEPTACLES DE COLLECTE : cartons Cyclamed
R&D : Recherche et Développement
REMEDE : REliquat MEDicaments non Employés
REP : Responsabilité Élargie du Producteur
RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données
SERD : Semaine Européenne de Réduction des déchets
SICR : Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion
SODAE : Société de Diagnostic Air Eau
SOREDIP : Société Réunionnaise de Distribution Pharmaceutique
TRACKDÉCHETS : Plateforme numérique gratuite développée par le Ministère de la Transition Écologique, qui vise à dématérialiser la traçabilité des déchets
UFR : Unité de Formation et de Recherche
UNPF : Union Nationale des Pharmacies de France
URMA : Union Régionale des Métiers et de l'Artisanat
URML : Union Régionale des Médecins Libéraux
URPS : Union Régionale des Professionnels de Santé
USPO : Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine
UVE : Unité de Valorisation Énergétique
VRVD : Véolia Recyclage et Valorisation des Déchets

CYCLAMED

TRIER, APPORTER, PRÉSERVER

Cyclamed - 60 ter rue de Bellevue
92100 Boulogne-Billancourt
Tel : 01 46 10 97 50
www.cyclamed.org

Conception graphique : Agence CANOPÉ - Crédits Photographies : Istockphoto©